



HAL
open science

Bibliothèques et NTIC : quel avenir ?

Perrine Campan

► **To cite this version:**

Perrine Campan. Bibliothèques et NTIC : quel avenir ?. Sciences de l'information et de la communication. 2007. dumas-01555411

HAL Id: dumas-01555411

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01555411>

Submitted on 12 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Charles de Gaulle – Lille 3
Sciences Humaines, Lettres et Arts
Domaine Universitaire du « Pont du Bois »
Rue du Barreau – B.P 60149
59 653 Villeneuve D'Ascq Cedex



Médiathèque Départementale du Nord
140 bis Rue Ferdinand Mathias
B.P 13
59260 Hellemmes-Lille

Mémoire de Stage

Perrine CAMPAN

Master 1 Science de l'Information et du Document

Année universitaire 2006-2007

Bibliothèques et NTIC : quel avenir ?

Date de soutenance : 13 Juin 2007

Directeur de recherche : M. Ismail TIMIMI

Responsable de stage : Mme Marie-Cécile DELACHE

Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement Madame Marie-Cécile Delache, responsable de l'antenne d'Hellemmes-Lille de la Médiathèque départementale du Nord, pour m'avoir accueillie en tant que stagiaire et pour l'expérience professionnelle dont elle m'a fait profiter.

Je remercie également Monsieur Timimi, maître de conférence en SIC, pour son écoute et ses conseils donnés à la rédaction de ce mémoire.

Tous mes remerciements également à toute l'équipe de la Médiathèque départementale du Nord et notamment à toutes les personnes de l'antenne d'Hellemmes pour m'avoir si bien intégrée au sein de l'équipe.

Table des matières

Remerciements

Introduction

I – La Médiathèque départementale du Nord

1.1 Présentation de la structure

- 1.1.1 Un service à l'échelle du département
- 1.1.2 Un service à la population depuis plus de 20 ans
- 1.1.3 Des antennes pour une meilleure desserte du territoire

1.2 Les missions de la Médiathèque départementale du Nord

- 1.2.1 Le prêt aux bibliothèques membres du réseau
- 1.2.2 La formation et l'animation
- 1.2.3 Le conseil et l'aide au financement

1.3 Bilan et perspectives

- 1.3.1 L'existant en matière de bibliothèques publiques dans le Nord
- 1.3.2 L'intercommunalité : un axe de développement pour l'avenir
- 1.3.3 Quels résultats pour quels moyens ?

II – Activités et apports personnels

2.1 La bibliographie annuelle

- 2.1.1 Prise de contact
- 2.1.2 Un travail en équipe
- 2.1.3 Réalisation du projet

2.2 Thème de la bibliographie

- 2.2.1 Pourquoi Maxence Van der Meersch ?
- 2.2.2 Qui est Maxence Van der Meersch ?
- 2.2.3 Animations autour du thème

2.3 Un service tourné vers ses bibliothèques partenaires

- 2.3.1 Les comités de lecture
- 2.3.2 Des rencontres programmées tout au long de l'année
- 2.3.3 Les tournées et dépôts dans les bibliothèques relais

III – Bibliothèque et les NTIC : quel avenir ?

3.1 Une avancée technologique au service des bibliothèques

3.1.1 De la bibliothèque à la médiathèque

3.1.2 L'informatisation des bibliothèques dans un but d'optimisation

3.1.3 Internet : une vitrine mais aussi un service en plus pour les usagers

3.2 L'informatique, concurrente du savoir en bibliothèque ?

3.2.1 Internet supplée-t-il les recherches en bibliothèque ?

3.2.2 L'émergence des bibliothèques numériques : un nouveau risque pour les bibliothèques classiques ?

3.2.3 La loi DAVDSI : vers une législation au détriment des bibliothèques ?

3.3 Quel avenir pour les bibliothèques pour quelles évolutions technologiques ?

3.3.1 La bibliothèque : un service en plus à destination du public

3.3.2 Le prêt de téléchargement : une perspective d'avenir ?

3.3.3 Vers une bibliothèque hybride ?

Conclusion

Bibliographie

Webographie

Glossaire

Annexes

Introduction

Les bibliothèques constituent un élément essentiel de la vie culturelle française. Elles facilitent l'accès des français à la culture et à la lecture. La vie des bibliothèques municipales ou universitaires a été bouleversée par l'arrivée de l'informatique tandis que la naissance du réseau Internet offrait un nouveau mode d'accès à la connaissance.

Durant presque deux mois, j'ai participé à la vie active de la Médiathèque départementale du Nord. Mon stage a été marqué par l'utilisation d'un système de gestion informatique de la bibliothèque. Ce simple fait m'a permis de prendre conscience des relations fortes qu'entretiennent NTIC et bibliothèques. L'actualité a également guidé ce travail : l'émergence des bibliothèques numériques et la loi sur le droit d'auteur (DADVSI) ont provoqué des remous dans le monde des bibliothèques et ont suscité ma curiosité.

A partir de ce constat, des questions s'imposent : Quelle est la nature des liens entre bibliothèques et NTIC ; entre bibliothèques et informatique ? Sont-elles partenaires ou adversaires ? A l'avenir, les bibliothèques numériques vont-elles remplacer les bibliothèques traditionnelles ?

I – La Médiathèque départementale du Nord

1.1 Présentation de la structure

1.1.1 Un service à l'échelle du département

La Médiathèque départementale du Nord est, comme son nom l'indique, un service à l'échelle du département. Il convient de définir les rôles du département et le contexte propre au département du Nord.

Le département est né en 1789 pour se substituer aux provinces de l'Ancien Régime. Au fil du temps, l'institution va voir son autonomie s'accroître notamment depuis 1982 et les lois dites de décentralisation. A partir de cette date, ses compétences sont élargies et ne cesseront de s'étendre. Le Conseil Général est constitué de conseillers généraux élus dans leurs cantons au suffrage universel direct pour une durée de 6 ans. Le Président actuel du conseil général du Nord est M. Bernard Derosier. Les pouvoirs du département se portent sur quatre points : l'action sociale et sanitaire, l'aménagement de l'espace et de l'équipement, les actions économiques et l'éducation, la culture et le patrimoine.

Sur le plan de l'action sociale, le département a compétence en matière d'aide sociale à l'enfance, de l'aide aux handicapés et aux personnes âgées. Le département gère le revenu minimum d'insertion (RMI), l'aide personnalisée d'autonomie (APA), fournit des aides aux jeunes en difficulté et agit dans le domaine du logement des plus défavorisés. Le département est également responsable de la protection sanitaire de la famille et de l'enfance : elle propose l'accès aux soins pour tous (vaccinations, dépistages des MST, etc ...) et finance des campagnes de prévention sur le SIDA, le cancer du sein ou les risques solaires.

Le département a également compétence en matière d'aménagement du territoire : entretien des routes départementales et depuis 2004 d'une partie des routes nationales, organisation de transports collectifs (réseau Arc en Ciel), aide à l'équipement rural, à l'amélioration du cadre de vie, à l'environnement, gestion du port de Gravelines, aménagement des cours d'eau, mise en place de sentiers de promenade et de randonnées, protection des espaces naturels sensibles et de l'environnement (aide aux associations de protections de l'environnement et programme en faveur du tri sélectif, etc ...)

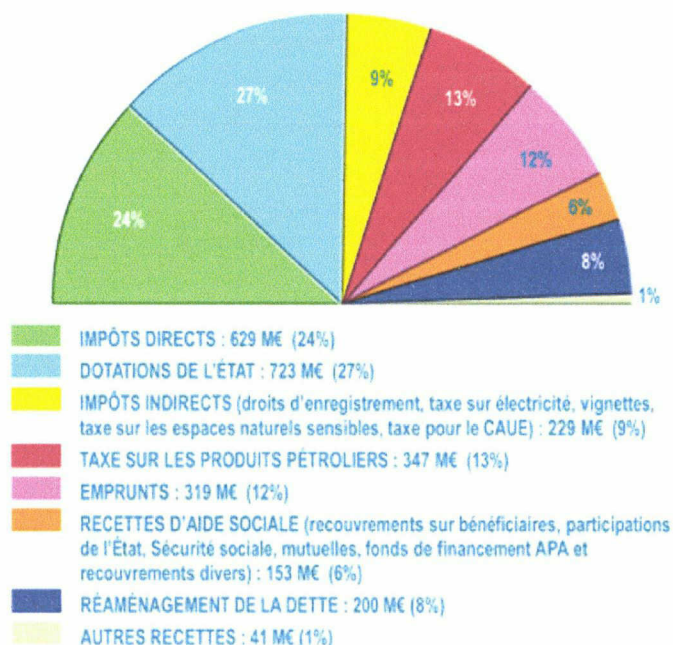
Le département a des prérogatives sur le plan économique : création de ruches d'entreprises maillant le département du Nord, fonds d'aide à la création d'entreprise et soutien au commerce, à l'artisanat et à la création d'activités.

L'institution départementale a compétence dans le domaine de l'éducation et c'est ainsi que le Nord est propriétaire des 203 collèges publics du département. Le département agit

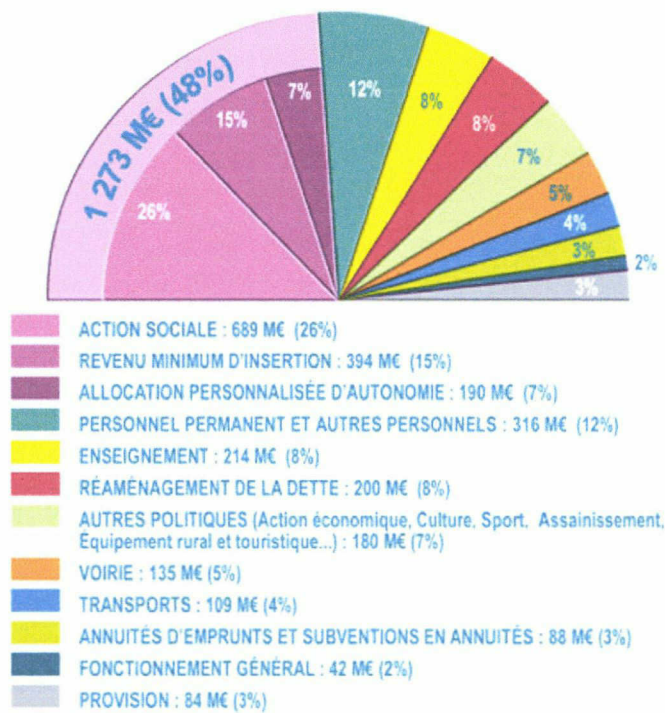
également en faveur de développement de l'offre touristique par l'intermédiaire du Comité départemental du Tourisme. D'un point de vue culturel, le département finance les musées départementaux : le musée du verre de Sars-Poteries, le musée Matisse au Cateau-Cambrésis, le musée de Flandre à Cassel et le musée archéologique de Bavay. Le département gère également les archives départementales et fournit des aides à la préservation du patrimoine architectural notamment dans les villes fortifiées. Enfin, le département gère la villa Marguerite Yourcenar, résidence d'écrivains et cadre de manifestations culturelles, ainsi que la Médiathèque départementale du Nord sur laquelle nous reviendrons plus longuement dans le point suivant.

Au final, le conseil général du Nord dispose d'un large champ de compétences pour un territoire comptant 653 communes représentant une population de plus de 2 500 000 habitants. Le département du Nord porte son action en particulier sur le domaine social dans un département densément peuplé et en reconversion industrielle après la fermeture de nombreuses industries. Cette politique se répercute logiquement dans le budget voté en février 2006 (budget de plus de 2 600 000 000 euros), 48 % du budget est consacré à l'action sociale et à l'attribution du RMI et de l'APA.

Répartition des recettes du budget primitif de 2006



Répartition des dépenses du budget primitif de 2006



Source : http://wportail.cg59.fr/portail/page?_pageid=33,30899&_dad=portal&_schema=PORTAL&id_rubrique=54

Nous pouvons maintenant nous intéresser à la Médiathèque départementale du Nord, service contribuant à l'aménagement culturel du département.

1.1.2 Un service à la population depuis plus de 20 ans

La lecture publique n'a véritablement connu son essor qu'à la fin de la seconde guerre mondiale en France et c'est l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui permet la création des Bibliothèques Centrales de Prêt des départements donc la mission est de faire des dépôts de documents aux communes qui n'avaient pas les moyens de développer une bibliothèque publique. La limite fixée pour qu'une commune soit desservie est de 10 000 habitants. La France découvre alors ces fourgonnettes transportant des caisses de livres aux communes le plus souvent rurales. Les Bibliothèques centrales de Prêt dépendent alors du Ministère de l'Education nationale et de la Direction de la lecture publique et des bibliothèques puis de la Direction du livre rattachée au Ministère de la Culture à partir de 1976. En 1975, on compte 70 bibliothèques centrales de prêt mais le département du Nord n'est pas encore touché par cette volonté de l'Etat de desservir en livres l'ensemble du territoire. Il faut attendre 1982 et la dernière vague de créations par le Ministère de la Culture pour voir la naissance de la bibliothèque centrale de prêt du Nord dont les locaux sont situés rue Saint Bernard à Lille, à proximité des archives départementales. Dès sa création, le département du Nord reçoit le double des moyens en finance et en personnel affectés aux autres départements. En effet, le Nord compte 598 communes de moins de 10 000 habitants et doit donc desservir une population importante. A partir de janvier 1986, les bibliothèques centrales de prêt sont placées sous la responsabilité des départements et deviennent par la même occasion bibliothèques départementales de prêt. La bibliothèque départementale de prêt du Nord attend avec impatience la création de nouveaux locaux plus conformes aux exigences et à la tâche qui lui est incombée. Le déménagement a lieu en 1993 dans les nouveaux bâtiments de la rue Ferdinand Mathias à Hellemmes, par la même occasion la bibliothèque départementale de prêt de vient Médiathèque départementale du Nord. Aujourd'hui, la Médiathèque départementale du Nord dessert 363 communes à l'aide de douze bibliobus et médiabus, possède un fonds de plus de 830 000 documents (livres, CD, DVD, CD-ROM...) et emploie 81 personnes.

1.1.3 Des antennes pour une meilleure desserte du territoire

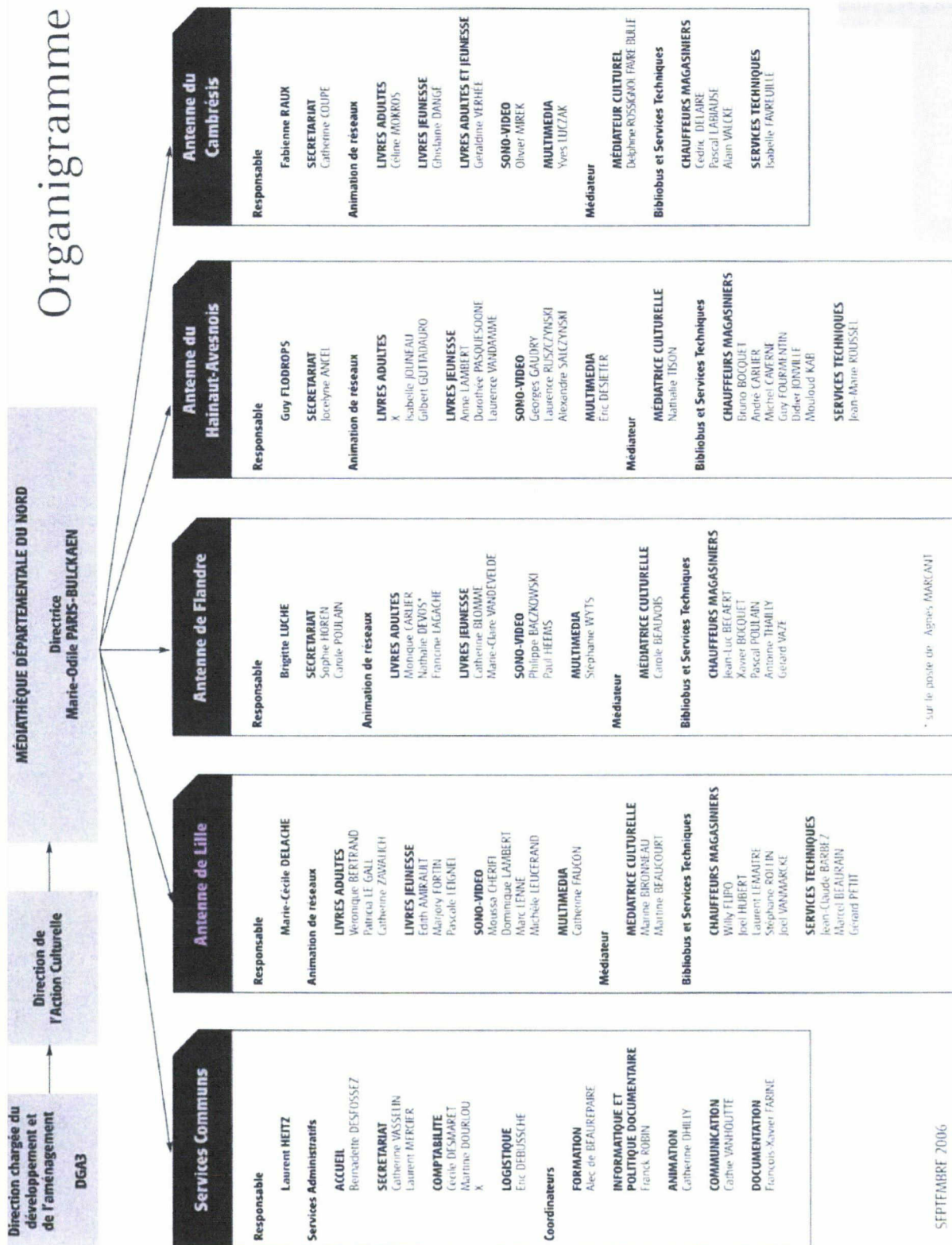
Le département du Nord est un département à la population importante et au territoire étendu (Voir annexe 1 : on compte plus de 180 kilomètres séparant Dunkerque au nord à Avesnes-sur-Helpe dans le sud du département). Dans cette optique, la création d'antennes correspondant aux différents arrondissements a très vite été indispensable pour permettre une meilleure desserte du territoire et un meilleur service aux bibliothèques et à ses usagers. L'antenne de Lille-Hellemmes joue à la fois son rôle d'antenne pour les arrondissements de Lille et de Douai et accueille également les services communs de la Médiathèque départementale du Nord qui coordonnent l'action des différentes antennes : on trouve donc le service comptabilité mais aussi les coordinateurs en matière de formation, d'informatique, d'animation et de la communication de la MdN. Les services communs comprennent également une salle de documentation utilisable par tous les bibliothécaires du réseau et le personnel. En 1983, c'est l'ouverture de la première antenne, celle de Flandre à Hazebrouck, qui dessert l'arrondissement de Dunkerque. Elle est suivie en 1986 de l'ouverture de l'antenne du Hainaut-Avesnois située dans la ville du Quesnoy qui dessert les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes-sur-Helpe. Enfin est ouvert en 1998 la dernière antenne localisée à Caudry qui dessert l'arrondissement de Cambrai.

La Médiathèque départementale est dirigée par Madame Marie-Odile Paris. Son service dépend de la Direction de l'Action Culturelle donc le responsable est M. Laurent Seailles, service appartenant lui-même à la Direction générale adjointe chargée du développement et de l'aménagement. Il est à noter que le vice-président délégué à la Culture au Conseil Général du Nord est M. Renaud Tardy. La Médiathèque départementale du Nord compte cinq responsables : M. Laurent Heitz pour les services communs, Mme Marie-Cécile Delache, Mme Brigitte Luche, M. Guy Flodrops et Mme Fabienne Raux respectivement pour les antennes de Lille, de Flandre, du Hainaut-Avesnois et du Cambrésis.

Les antennes sont composées de bibliothécaires chargés de l'animation des réseaux. Ceux-ci sont répartis selon leur « spécialité » : livres adulte ou jeunesse, musique, vidéo ou multimédia. Il est à noter que la tendance est au « multi-supports » : le bibliothécaire desservant une commune déposera aussi bien les livres dans le bibliobus que les CD et DVD dans les médiabus, ce qui n'était pas le cas auparavant et ce qui permettra à la bibliothèque desservie de n'avoir affaire qu'à un seul et unique interlocuteur.

Chaque antenne est également dotée d'un médiateur culturel qui met en place les animations et les événements (Lire en Fête, prêt d'expositions, etc ...). Il ne faut pas oublier les chauffeurs magasiniers ainsi que les services techniques, conduisant les bibliobus, équipant les documents et chargés de la maintenance des équipements.

Cette organisation se traduit par l'organigramme suivant :



1.2 Les missions de la Médiathèque départementale du Nord

La Bibliothèque départementale de prêt a vu ses missions s'élargir depuis sa création. Son action n'est désormais plus limitée aux seuls prêts de documents : elle a dorénavant pour but également de former les bibliothécaires membres du réseau, d'animer les bibliothèques et de développer la lecture publique dans le département du Nord par l'attribution de subventions.

1.2.1 Le prêt aux bibliothèques membres du réseau

La mission première de la Médiathèque départementale du Nord est et reste le prêt de documents tous supports (livres, CD, DVD, CD-ROM ...) aux bibliothèques partenaires disséminées à travers tout le territoire.

Si l'image de la bibliothèque départementale reste pour beaucoup le passage du bibliobus dans les villages et le contact direct avec le public, la réalité est toute autre. Aujourd'hui, les prêts « directs », où le public se rend dans le bibliobus stationné sur la place du village pour emprunter des documents, se font de plus en plus rares. Cette option est d'ailleurs en voie de disparition pour permettre de développer les bibliothèques rurales. Ce service va donc s'arrêter à partir du mois de juin 2007 pour les communes n'affichant pas la volonté de développer la lecture publique par des projets de construction sur le plan communal ou plus vraisemblablement sur le plan intercommunal.

Le prêt aux bibliothèques partenaires se fait donc dans la majeure partie des cas par des dépôts : le bibliobus se rend dans la commune en question et les bibliothécaires municipaux conseillés par les agents de la Médiathèque départementale choisissent leurs documents qu'ils mettront ensuite à disposition du public de leur bibliothèque. Ces dépôts s'effectuent deux fois par an que ce soit pour les livres ou les autres supports (DVD, CD, CR-ROM).

Les conditions de prêt aux communes sont régies par des conventions entre le département du Nord et les communes ou intercommunalités concernées. Celle-ci fixe un minimum d'heures d'ouverture au public défini selon la taille de la commune. La commune s'engage également par cette convention à inscrire annuellement un minimum de 1,50 Euro par habitant à son budget permettant l'acquisition de nouveaux documents pour le fonds propre à la bibliothèque ; elle doit aussi maintenir le droit de prêt gratuit, etc ...

Le département fait preuve d'un intérêt soutenu au développement social. La Médiathèque départementale du Nord participe évidemment à cet effort. Ainsi, depuis sa création en 1982,

la Médiathèque départementale prête des documents aux PMI (centres de Protection Maternelle et Infantile) qui les utilisent notamment faire des lectures aux enfants dans les salles d'attente de ces établissements. Cependant, les PMI connaissent une mutation et sont désormais intégrées aux UTPAS (Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale), le public visé va donc évoluer par la même occasion et cela ne concernera plus seulement un public composé d'enfants. Les « malles » de documents fournies aux PMI par la Médiathèque départementale vont donc prendre en compte ce changement. La Médiathèque départementale du Nord essaie de promouvoir les bibliothèques municipales auprès de ces organismes pour qu'une collaboration de proximité naisse, vecteur de projets en faveur de la lecture publique.

1.2.2 La formation et l'animation

Si de nombreuses bibliothèques municipales existent aujourd'hui, c'est grâce à la présence indispensable de bénévoles motivés. La Médiathèque départementale du Nord assure par conséquent des formations auprès de ces bibliothécaires, qu'ils soient bénévoles ou salariés d'une collectivité, permettant d'offrir un service plus efficace aux usagers de ces bibliothèques.

Les formations proposées vont des notions de base du bibliothécaire (gestion de la bibliothèque, équipement des livres, catalogage, mise en valeur des collections...) à des formations plus pointues de spécialisées. Pour 2006-2007, les bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau départemental pourront ainsi assister à des formations sur le monde de l'édition en France, sur la littérature roumaine mais aussi à des salons d'écoute sur la musique indienne, le blues ou bien encore à une formation sur les rapports entre les différents publics et les bibliothèques. Ces formations sont assurées par le personnel de la Médiathèque départementale et par des intervenants extérieurs : elles sont en tous les cas gratuites pour les bibliothécaires du réseau.

En 2005, ce sont 58 formations qui ont eu lieu, réparties sur le territoire des quatre antennes. Les bénéficiaires de ces formations (notamment les formations de base) sont à majorité des bénévoles (un peu moins de 60% pour 2005).

Une autre mission de la Médiathèque départementale du Nord est l'animation. Pour cela, la Médiathèque suscite et encourage la tenue de salons du livre et aide les bibliothèques-relais dans leurs projets d'animation à l'occasion d'événements nationaux comme « Lire en Fête », la fête de la musique ou le « Printemps des Poètes ».

La Médiathèque départementale du Nord propose également ses propres animations : présence à Bray-Dunes d'un bibliobus pour les mois d'été (Voir annexe 2), organisation de journées de rencontres avec les bibliothécaires-relais, participation au Festival « Par monts et par mots » en collaboration avec la villa Marguerite Yourcenar au Mont Noir, etc ...

La Médiathèque départementale du Nord dispose également d'expositions sous la forme de panneaux à afficher ou d'outils d'animations (ex : tapis de lecture...) qu'elle prête à ses bibliothèques-relais. Il existe 80 expositions aux thèmes divers (Jules Verne, l'arbre, Mozart, etc...) qui font l'objet de prêts aux bibliothèques partenaires mais aussi parfois aux CDI des collèges financés par le département qui constitue un public spécifique au conseil général. Ce secteur est en plein développement et est très apprécié par les bibliothèques.

1.2.3 Le conseil et l'aide au financement

Dans un objectif de promotion de la lecture publique, le département du Nord attribue des subventions aux municipalités ou intercommunalités présentant un projet dans ce domaine. La Médiathèque départementale du Nord instruit ces demandes de subventions transmises par les collectivités.

Les subventions concernent la construction, l'équipement et le mobilier des bibliothèques tout comme l'étude de faisabilité. Les subventions ont trait également à la construction dite HQE (Haute Qualité Environnementale) conformément à la volonté du conseil général du Nord qui favorise le développement durable. Enfin, ces subventions sont aussi attribuées dans le but d'informatiser les bibliothèques. 42 opérations de subventionnement ont pu voir le jour en 2005 soit un total de 1 400 000 Euros. Voici les montants et les taux de subventions accordés par la Médiathèque départementale du Nord, les bénéficiaires pour l'année 2005 sont disponibles en annexe (Voir annexe 3)

Type d'aide	Bénéficiaires	Taux de subvention	Plafonnement de la subvention
Construction, équipement, aménagement mobilier des bibliothèques	Communes – 3500 habitants sans DGD*	40 %	170 000 Euros
	Communes jusqu'à 10 000 habitants	10 %	250 000 Euros
	Médiathèques intercommunales +	60 %	350 000 Euros par équipement

	3500 habitants sans DGD*		
	Médiathèques intercommunales jusqu'à 15 000 habitants	30 %	750 000 Euros
Etude de faisabilité et/ou de programmation	Médiathèques intercommunales jusqu'à 15 000 habitants	40 %	
Construction dite de « Haute Qualité Environnementale » (HQE)	Tous types de projets « subventionnables »	+ 10% de majoration des taux si le bâtiment répond aux normes HQE	
Informatisation et Multimédia	Communes – 3500 habitants sans DGD*	40 %	50 000 Euros
	Communes jusqu'à 10 000 habitants	20 %	50 000 Euros
	Médiathèques intercommunales – 3500 habitants sans DGD*	80 %	152 000 Euros
	Médiathèques intercommunales jusqu'à 15 000 habitants	30 %	152 000 Euros

* DGD : Dotation Globale de Décentralisation, subvention délivrée par l'Etat

Source : Passerelles n°2, 2006.

Ces subventions ne se limitent pas aux seuls projets de construction et d'aménagement des bibliothèques. Elles sont destinées également aux communes et aux structures associatives qui travaillent en faveur de la lecture. De nombreux salons du livre, festivals mais aussi des résidences d'auteurs ou des opérations contre l'illettrisme se voient allouer des subventions

par le département via la Médiathèque départementale. Pour l'année 2005, ce sont ainsi 300 000 Euros de subventions de fonctionnement qui ont été attribués (pour le détail, voir annexe 4)

1.3 Bilan et perspectives

1.3.1 L'existant en matière de bibliothèques publiques dans le Nord

La lecture publique est un enjeu majeur dans la politique culturelle française. La Médiathèque départementale du Nord a pour objectif de desservir les communes de moins de 10 000 habitants sur son territoire. En 2004, 61 % des communes de moins de 10 000 habitants du département étaient desservies ce qui représente 64 % de la population des communes de moins de 10 000 habitants du département (ce qui équivaut à près de 680 000 habitants du département). Il reste donc 39 % des communes qui ne sont pas desservies.

Cet écart entre l'objectif de desservir toutes les communes de moins de 10 000 habitants et les 61 % réalisés peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- l'absence de bibliothèques sans projet en vue dans la commune
- la présence d'une bibliothèque ne répondant pas aux exigences des conventions de la Médiathèque départementale
- le refus de la commune d'appartenir au réseau de la Médiathèque départementale

Mais il ne faut pas en conclure pour autant que le département ne participe pas à la promotion de la lecture publique dans les communes non desservies par la Médiathèque départementale du Nord.

En effet, on a pu souligner dans les paragraphes précédents l'action du département en faveur des associations qui développent la lecture publique. Parmi ces associations subventionnées, il convient de mentionner la « fédération culturelle et bibliothèques pour tous » qui compte plus de cinquante bibliothèques dans le département en partie subventionnées par le conseil général. Pourquoi ne pas travailler directement avec ces bibliothèques ? Deux raisons font obstacle à cette collaboration : la lecture publique doit être gratuite, or les « bibliothèques pour tous » exigent un droit de prêt et un problème de statut existe car les documents appartiennent à l'association et non pas à la commune où se trouve la bibliothèque.

Pour autant, la porte n'est pas fermée à cette association et la Médiathèque tient compte de travail de celle-ci.

1.3.2 L'intercommunalité : un axe de développement pour l'avenir

La Médiathèque départementale du Nord comme toute structure ou entreprise doit savoir évoluer et être en accord avec les changements opérés dans la société.

Sur le plan des institutions et de l'organisation du territoire, on observe depuis les années 1980 une forte tendance à la décentralisation. La Médiathèque départementale est un exemple de décentralisation et d'aménagement du territoire culturel. Depuis les années 1990, les communes mutualisent leurs énergies dans ce qu'on appelle les « intercommunalités ». Dans les grandes agglomérations, on parle ainsi de « communautés urbaines », de « communauté d'agglomération » et dans les zones rurales de « communautés de communes ». Ces formes d'intercommunalité sont regroupées sous le terme d' »Etablissements Publics de Coopération Intercommunale » (EPCI).

La Médiathèque départementale du Nord a remarqué la pertinence de ces projets dans le secteur culturel. Comme on le sait, des subventions sont attribuées depuis le 1^{er} janvier 2006 aux projets de médiathèques intercommunales.

Pourquoi avoir fait le pari de l'intercommunalité ?

La Médiathèque départementale du Nord dessert en grande majorité des zones rurales ou péri-rurales (85 % des communes desservies comptent moins de 3 500 habitants).

Une commune de taille modeste ne peut pas financer seule un projet de médiathèque. A partir de ce constat, la Médiathèque départementale encourage donc à ce que se mettent en place des projets intercommunaux de médiathèques. Ces projets intercommunaux ne seront pas forcés de suivre les intercommunalités déjà existantes (certaines intercommunalités, telle « La Porte du Hainaut », regroupent bien trop de communes) mais une entente entre communes peut naître pour ce projet.

La médiathèque intercommunale doit desservir un petit bassin de population à partir d'un lieu central et permettre à ses habitants d'accéder à un service que la commune seule n'aurait pu proposer.

L'autre possibilité est de mettre en réseau les médiathèques de plusieurs petites communes permettant aux usagers d'avoir une palette de documents élargie et des services supplémentaires. On parle alors de médiathèques ou de bibliothèques s'inscrivant dans un projet intercommunal.

A l'avenir, il paraît probable que ces types d'initiatives vont se multiplier grâce au soutien financier et technique mis en place par les services du Conseil Général du Nord.

1.3.3 Quels résultats pour quels moyens ?

Après avoir observé les conditions de fonctionnement de la structure et les axes de développement pour l'avenir, voyons à présent les résultats obtenus pour la Médiathèque départementale du Nord.

La Médiathèque départementale du Nord agit dans le cadre de conventions passées avec les collectivités. Chaque année, les bibliothèques partenaires sont notées selon des conditions définies par la MdN (surface, collection, budget, etc...) qui débouche sur un classement en trois catégories :

- Les « dépôts » : concernant les bibliothèques ne répondant pas aux conditions de convention de partenariat signée avec le département (38 % des bibliothèques desservies par la MdN).
- Les « bibliothèques-relais » qui fonctionnent correctement mais ne remplissent pas toutes les conditions tout de même (36 % des bibliothèques du réseau).
- Les « bibliothèques municipales » qui répondent correctement à toutes les normes fixées par la convention (26 % des bibliothèques du réseau départemental).

Ces résultats indiquent la réalité de la lecture publique dans le département. 38 % des bibliothèques proposent des conditions d'accueil et de fonctionnement limités et seuls ¼ des bibliothèques offrent des conditions optimales d'où la nécessité exprimée dans le paragraphe précédent de mettre en commun les énergies par le biais de l'intercommunalité.

Pour pouvoir desservir et animer un réseau de 332 bibliothèques auxquelles il faut ajouter les 32 « prêts directs », le département du nord a alloué en 2005 un total de 3 279 897 Euros répartis comme suit à la MdN :

- 1 340 000 Euros du budget d'acquisition (dont 41 500 Euros réservés à l'achat de périodiques et d'abonnements)
- 30 000 Euros ont été consacrés à la formation pour 87 journées de formation au total en 2005
- 53 000 Euros pour l'animation du réseau : opération « bibliodays », journées de rencontre avec les bibliothécaires-relais, « Lire en Fête », etc...
- 37 000 Euros sont consacrés à la communication : don d'un bibliobus à une région roumaine et parution de différentes publications (journal interne de la MdN « Passerelles », bibliographies, catalogue des formations, etc...)
- 76 397 Euros pour les moyens généraux (fournitures, matériel, entretien, etc...)

A ces chiffres, il convient d'ajouter 1 702 000 Euros de subventions attribués subdivisés comme suit :

- 1 402 000 Euros pour les subventions liées à la construction et à l'aménagement de bibliothèques
- 300 000 Euros pour les subventions liées à l'animation autour du livre et de la lecture.

Si le travail à effectuer en faveur de la lecture publique est encore important comme l'attestent les chiffres souvent en dessous de la moyenne nationale (notamment en matière de superficie dédié à la bibliothèque et de budget des bibliothèques, voir annexe 6), l'action de la Médiathèque départementale du Nord est indéniable. Grâce à un budget d'acquisition conséquent, elle peut acheter de nombreux documents aux contenus éclectiques et variant des achats habituels des petites bibliothèques municipales ce qui permet à tous les usagers des bibliothèques du département de se voir proposer une offre documentaire renouvelée et moderne. Elle peut se targuer également de promouvoir la lecture publique par les différentes subventions attribuées et offre un véritable service culturel de proximité à de nombreux habitants des villages et petites villes du département.

II – Activités et apports personnels

En préambule à toute description de mon travail à la Médiathèque départementale du Nord, il convient de fixer les conditions de mon stage. Lors de la signature de ma convention de stage, Mme Marie-Cécile Delache, responsable de l'antenne de Lille-Douai et tuteur de ce stage, avait fixé les modalités de mon arrivée. Ce stage de six semaines serait consacré en partie à la participation pour l'élaboration de la bibliographie annuelle sur le thème de l'écrivain Maxence Van Der Meersch, ainsi qu'à mon implication dans la vie quotidienne d'une antenne.

2.1 La bibliographie annuelle

2.1.1 Prise de contact

Chaque année, la Médiathèque départementale du Nord s'attelle à la rédaction d'une bibliographie sur un thème donné. Les années précédentes, le thème choisi en accord avec les employés de la structure et la volonté du département avaient été Marguerite Yourcenar, les sept péchés capitaux ou bien encore le développement durable. Cette année, le thème sélectionné était Maxence Van der Meersch. La bibliographie est conçue en priorité pour les bibliothécaires-relais qui voient par cette occasion le fonds possédé par la MDN sur ce thème d'actualité et sur les documents dont elle peut faire l'achat pour ses propres collections.

Les réunions aux mois de décembre 2006, de janvier et de février 2007 m'ont permis de mieux appréhender le travail qui était demandé. Ces rencontres entre les membres de l'équipe « bibliographie Maxence Van der Meersch » déjà constituée étaient l'occasion de fixer un plan pour la bibliographie, d'établir une répartition du travail par partie de la bibliographie et de sélectionner les documents mis à l'honneur dans ce document. A partir de ces réunions, une véritable organisation était en place même si elle pouvait encore bien entendu évoluer.

2.1.2 Un travail en équipe

L'un des aspects intéressants de la constitution et de la rédaction de la bibliographie était sans aucun doute la nature collective du travail. Il s'agissait de faire travailler ensemble différentes personnalités pour réaliser un document utile et agréable.

L'une des premières étapes à la conception de ce document était la mise en place d'un rétro-planning fixant les échéances suivantes : remise des textes illustrant les documents sélectionnés à la mi-mars, pour une relecture début avril, mise en forme et envoi à l'imprimeur. Les intéressés ont alors été prévenus par mail de ce délai.

L'un des atouts de la Médiathèque départementale est sa constitution en antennes. Cependant, pour ce travail, elle constitue plutôt un inconvénient. En effet, la rédaction d'un tel travail nécessite des mises au point nécessaires pour donner à l'ensemble un aspect cohérent. L'organisation d'une réunion ressemble ainsi à un véritable parcours du combattant entre les différentes réunions et les tournées programmées dans les bibliothèques-relais. Une réunion a donc eu lieu avec les effectifs concernés par la bibliographie. Cette rencontre a permis de fixer de manière plus précise les conditions techniques de la rédaction du document qui ont été communiquées ensuite à tous les participants.

L'autre intérêt de ce travail collectif est que la rencontre de différentes personnalités donne naissance à un contenu toujours riche. Les envies et les idées différentes de ses participants ont permis au document de s'enrichir et d'apporter un réel point de vue et une véritable interrogation sur le sujet.

Au final, je retire donc de cette expérience un bilan tout à fait positif. La bonne volonté affichée par chacun des participants a permis d'éviter tout souci majeur d'organisation et ce travail collectif constitue a priori une réussite.

2.1.3 Réalisation du projet

Les années précédentes, le travail qui était demandé aux stagiaires de la Médiathèque départementale du Nord était également de participer à l'élaboration et à la rédaction de la bibliographie. En effet, leur travail consistait à rédiger l'introduction, les chapeaux de différentes parties, ainsi que la rédaction de certains « coups de coeur » qui sont en fait la description des documents sélectionnés. La mission principale des stagiaires était de coordonner tout le travail effectué et d'apporter une cohérence au document.

Au départ, dès la signature de mes conventions de stage, il était précisé que mon travail au sein de la Médiathèque départementale serait la même mission confiée aux stagiaires des années précédentes relative à la bibliographie annuelle. Or, dès le début de mon stage, il est apparu qu'il ne m'était pas possible de réaliser ce travail. En effet, les années précédentes, les stagiaires effectuaient leur stage aux alentours du mois d'avril et ce, pour une durée de 4 à 6 mois. A leur arrivée, tout le travail en amont de la rédaction de la bibliographie, à savoir le choix des documents, le titre des différentes parties ainsi que la répartition de chaque

document dans chacune des parties, avait été effectué à cette date. Il ne leur restait alors qu'à rédiger les textes introductifs des parties et à coordonner le tout.

Pour ma part, je suis arrivée en stage le lundi 18 décembre 2006, date à laquelle le travail préalable à l'élaboration de la bibliographie venait tout juste de commencer. En effet, les participants à cette bibliographie avait eu une seule réunion concernant le thème annoncé pour l'année 2007. Nous nous sommes aperçu, ma tutrice et moi, qu'il ne m'était pas possible de faire le même travail que celui confié aux stagiaires les années précédentes du fait du peu d'informations recueillies à ce moment pour la bibliographie. La première réunion du 14 décembre 2006 a servi de point de départ à l'élaboration du document. La thématique choisie était : « La vie ouvrière entre les deux guerres », avec comme pistes de travail la lutte sociale, la vie politique, les distractions, l'habitat, l'hygiène, la nourriture, la condition féminine et les enfants, la langue, la « frontière », la religion et la prostitution ; autant de termes divers abordés dans les romans de Maxence Van der Meersch. Une première étape fût fixée : celle de regrouper des documents sur les thèmes retenus.

A mon arrivée le lundi 18 décembre, on m'a donc informée sur ce qui avait été fait et j'ai ainsi pu commencer à me renseigner sur Van der Meersch et à lire ses oeuvres pour m'imprégner du contexte de l'époque ainsi que de son style d'écriture. J'ai ensuite pu aider à la recherche d'ouvrages en rapport avec les thèmes retenus pour la bibliographie. Au cours des autres réunions, nous sommes arrivés à nous mettre d'accord ensemble sur un titre et une proposition de plan. La bibliographie aura donc pour titre « Van der Meersch ou la vie ouvrière dans le Nord de 1914 à 1939 » et sera composée d'une introduction, d'un corps de 5 parties et d'une conclusion. Les 5 parties s'intituleront « Biographie », « Autour des thématiques développées dans les ouvrages de Van der Meersch », « La vie quotidienne, pendant ce temps-là », « Les contemporains : écrivains, musiciens, cinéastes », et enfin « Lit-on Van der Meersch de nos jours ? ».

2.2 Thème de la bibliographie

2.2.1 Pourquoi Maxence Van der Meersch ?

Au départ, il y a une volonté du Conseil Général de commémorer le centenaire de la naissance de Van der Meersch (Voir Annexe 6).

Par Renaud TARDY, Vice-Président chargé de la culture, le 4 avril 2006 : « L'année 2007 commémorera le centenaire de la naissance de l'écrivain Van der Meersch. Compte tenu du

caractère populaire de son oeuvre et de son origine nordiste, j'aimerais que le Département lui consacre un hommage conséquent, du style de ce qui a été fait pour Marguerite Yourcenar en 2003. Je vous prierais de bien vouloir mettre en place un comité de pilotage et de réunir les partenaires concernés. »

A cela, un certain nombre de communes et d'associations ont manifesté leur souhait de commémorer cet événement au cours de l'année 2007. Pour valoriser pleinement cette manifestation et construire une progression cohérente, il a été proposé par M. Tardi au Président du Conseil Général que le département participe pleinement à cet événement et en assure la coordination à travers la mise en place d'un comité de pilotage. Lors de la première réunion du comité de pilotage, des actions ont été évoquées, dont certaines étaient déjà engagées, et un projet de calendrier a été ébauché.

Le Conseil Général du Nord devait, quant à lui, s'atteler à plusieurs actions, notamment la coordination de l'ensemble de l'opération, l'accord de subventions pour le projet d'exposition-spectacle ainsi que pour l'aide à la réédition d'ouvrages de Van der Meersch, et enfin la répartition des actions qui seront organisées par les services départementaux.

2.2.2 Qui est Maxence Van der Meersch ?

Le thème choisi cette année pour la bibliographie annuelle est l'écrivain Maxence Van der Meersch. Oubliés par les uns, dédaigné par les autres, qui est donc cet auteur nordiste qui aurait fêté son centenaire cette année ?

Fils de bourgeois, il avait une fascination pour le peuple. Il connut la gloire de son vivant : le prix Goncourt en 1936 pour *l'Empreinte de Dieu*, son dernier best-seller *Corps et Ames* traduit en treize langues. Quarante ans après sa mort, Maxence Van der Meersch est presque tombé dans l'oubli. Pas une ligne sur lui dans l'Encyclopédia Universalis et deux seulement de ses romans encore disponibles en librairie.

Maxence Van der Meersch est né le 4 mai 1907 à Roubaix. Son enfance est marquée par la désunion de ses parents. Sa mère, alcoolique, finira par quitter le domicile conjugal. Et c'est par son père, dandy athée et libéral que le petit Maxence sera élevé et idolâtré. Elève brillant, il suit des études de droit.

En 1927, il tombe amoureux de Thérèse Denis, une jeune ouvrière qui vit dans un garni avec ses deux petites sœurs. Maxence s'installe avec sa concubine à Wasquehal. En 1929 Thérèse donne naissance à une petite fille, Sarah.

Le premier roman, *La Maison dans la Dune* est publié en 1932. En 1934, le jeune avoué est admis au barreau de Lille. Ses clients lui fournissent plus matière à roman qu'à brillantes plaidoiries. *Car ils ne savent pas ce qu'ils font, Quand les sirènes se taisent* (célèbre description des grèves ouvrières à Roubaix), *le Pêché du Monde, Invasion 14...* Les romans se suivent et du succès d'estime, Van Der Meersch passe à la consécration. *Pêcheurs d'hommes*, roman sur la JOC, paraît au début de la guerre. En 1943, *Corps et Ames*, pamphlet contre la médecine se vend au marché noir. A la libération, il connaît des tirages énormes.

Maxence a toujours rejeté la société littéraire parisienne. A la capitale, il a préféré son Nord natal. Après la guerre, le romancier qui souffre d'insuffisance respiratoire élit domicile au Touquet. Il meurt le 14 janvier 1951 à l'âge de 43 ans. Affection pulmonaire pour certains, suicide diront d'autres...

En 18 ans d'activités littéraires Maxence Van der Meersch aura écrit 17 livres et de nombreux articles.

2.2.3 Animations autour du thème

Au commencement, des types d'animations ont été pensé autour de l'oeuvre de l'écrivain : bibliographie, expositions, conférences, sites Internet, cédéroms, spectacles, concerts, ateliers de création, colloques, publications, itinéraires et même pose de plaques et statues.

La Médiathèque de Roubaix crée une exposition de référence sur la vie et l'oeuvre de Van der Meersch à l'occasion du 100^e anniversaire de sa naissance à Roubaix. Cette exposition a le soutien du Conseil Général du Nord et se déroulera dans le cadre d'une année Van der Meersch coordonnée par le département.

Parmi les manifestations de ce centenaire, on peut évoquer :

- la commande de travail et culture à 10 écrivains qui produiront des nouvelles autour du thème de la grève et de l'usine
- des itinéraires du patrimoine sur les lieux de Van der Meersch autour du Canal et sur la vie ouvrière autour du quartier des longues Haies
- un effort de réédition de romans, voire de textes courts semi-inédits.

La Médiathèque présentera aussi dans un espace réservé un accès à la bibliothèque numérique et des vidéos et adaptations cinématographiques des oeuvres de l'écrivain.

Outre la participation de la Médiathèque de Roubaix dans le cadre des animations pour le centenaire de Van der Meersch, plusieurs autres établissements ont tenu à rendre hommage à l'écrivain, notamment le Collège et le Lycée Van der Meersch de Roubaix, les villes de Mouvaux et du Touquet, les universités d'Artois et de Lille III, etc ... (Voir le calendrier des évènements en Annexe 7).

2.3 Un service tourné vers ses bibliothèques partenaires

Le premier public de la Médiathèque départementale, bibliothèque des bibliothèques, est le réseau des bibliothèques partenaires. En ce sens, les rencontres programmées durant toute l'année et la desserte de ces bibliothèques constituent le cœur du travail à la Médiathèque départementale.

2.3.1 Les comités de lecture

La mission de prêt aux bibliothèques-relais est la fonction de la Médiathèque départementale du Nord. Le budget consacré à l'achat de documents est, comme nous avons pu le constater, conséquent. Le choix des documents proposés aux bibliothèques membres du réseau de la MDN est donc crucial. Il convient en effet de sélectionner les documents « dont on parle » dans l'actualité culturelle mais également de faire partager des documents plus « à la marge » qui ne bénéficient de la même publicité que des livres sortis chez de grands éditeurs ou des films qui sont restés peu de temps à l'affiche et d'en parler pour susciter la curiosité du bibliothécaire qui sélectionne les documents pour les usagers de sa structure.

Des « offices » sont donc organisés régulièrement pour sélectionner les documents qui seront acquis par la Médiathèque. Ce que l'on appelle « office » est en fait un comité de lecture mais qui s'applique également pour les supports autres que littéraires : il y a donc des offices pour la musique ou pour les CD-ROM. J'ai pu participer à plusieurs d'entre eux durant mes deux mois de stage notamment pour les offices de livres « adultes » et les livres « jeunesse » ou bande dessinée qui se tiennent tous les mois, voire plus selon le volume de livres à présenter. Le but est donc de présenter le document de manière claire et rapide et de faire partager ses sentiments quant au contenu du document : à partir de ce témoignage, la décision d'acheter ou non le document est prise.

Si ce travail nécessite surtout une certaine implication personnelle hors des horaires de travail, elle permet principalement aux bibliothécaires de mieux connaître les documents que la Médiathèque départementale propose à ses bibliothèques-relais. A partir de ces rencontres entre les bibliothécaires, les documents « coups de cœur » font l'objet d'une sélection qui sera présentée aux bibliothèques-relais. L'ensemble de ces « coups de cœur » sont ensuite réunis dans une sélection annuelle distribuée aux bibliothèques membres du réseau.

Ces offices sont incontestablement un atout : ils permettent d'aller au-delà des sentiers battus et de proposer une offre culturelle de qualité.

2.3.2 Des rencontres programmées tout au long de l'année

Pour permettre une meilleure complicité avec le réseau des bibliothèques-relais, des rencontres, autres que les traditionnelles formations, sont fréquemment organisées par la Médiathèque départementale. Il s'agit de « l'Heure des nouveautés » et de la journée des bibliothécaires-relais (JBR).

« L'Heure des nouveautés » est organisée trois fois par an par chaque antenne dans une bibliothèque du réseau toujours différente. Le principe est de présenter les derniers romans, films et CD qui ont marqué l'équipe de la Médiathèque auprès des bibliothécaires-relais invités pour l'occasion. Si on peut regretter que tous les acteurs ne puissent profiter de cette rencontre (de nombreux bibliothécaires étant bénévoles et ne pouvant pas toujours y assister), il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'une initiative bienvenue qui permet de faire fructifier les « offices ». Elle permet de faire découvrir des documents exceptionnels aux bibliothécaires du réseau qui sont incités s'ils le souhaitent, soit à emprunter ceux-ci auprès de la MDN ou mieux, de les acheter pour leur propre fonds. La matinée rend possible également la rencontre des bibliothécaires du réseau entre eux et leur permet de faire part de leurs propres « coups de cœur » du moment.

L'autre rencontre importante de l'année est la journée des bibliothécaires-relais. Celle-ci se tient dans chaque antenne. Cette journée est l'occasion de se rencontrer entre bibliothécaires-relais et d'évoquer les dernières nouveautés en matière d'organisation de la structure, d'observer les derniers projets de bibliothèques subventionnées par le département et de partager les différentes expériences.

La JBR est donc un évènement convivial mais elle a aussi un objectif d'information auprès des bibliothécaires du réseau. Elle constitue un des temps forts en matière d'animation du réseau.

2.3.3 Les tournées et dépôts dans les bibliothèques relais

Le prêt de documents dans les villes de moins de 10 000 habitants a été la raison qui a motivé la création des bibliothèques centrales de prêt en 1945 devenues par la suite bibliothèques départementales (ce point est développé par ailleurs dans la partie 3.1.1). Aujourd'hui encore, le passage de bibliobus symbolise l'activité de la Médiathèque départementale du Nord.

J'ai pu participer à de nombreuses tournées dans les petites villes et villages du département, que ce soit en bibliobus ou en médiabus fournissant vidéos et CD aux bibliothèques. Si le prêt de livres ou de CD et DVD ne changent pas le travail véritable du bibliothécaire, c'est bien le type de prêt selon qu'il soit direct et en contact avec le public ou que le dépôt se fasse dans les locaux d'une bibliothèque.

Nous avons déjà évoqué, le prêt direct avec la venue du public dans le bibliobus va peu à peu disparaître. J'ai tout de même participé au passage d'un bibliobus dans un petit village du Hainaut. Si le travail ressemble alors davantage à celui que peut faire un employé de bibliothèque municipale, j'ai pu constater que ce type ne semblait en effet plus pertinent. En deux heures de stationnement sur la place du village, seules quelques personnes ont franchi les portes du bibliobus. Ce chiffre fut bien augmenté par l'arrivée des enfants de l'école primaire du village mais la fréquentation fut tout de même limitée. Comment expliquer ce constat ? Les horaires de passage du bibliobus ne sont pas forcément adaptés à la disponibilité des habitants car il s'effectue durant un jour de semaine en matinée ou en après-midi, ce qui limite d'emblée le nombre de personnes pouvant emprunter des documents. La décision de supprimer le prêt direct apparaît donc comme logique et la promotion d'une création de bibliothèque municipale ou intercommunale paraît être la solution.

Le prêt le plus courant est donc celui effectué par dépôts dans les bibliothèques relais. Le prêt des documents se fait deux fois par an. Le nombre des documents est fonction de la grandeur de la bibliothèque et de la fréquentation de celle-ci. Le bibliothécaire-relais peut également en préalable au passage du bibliobus réserver certains documents auprès de la Médiathèque départementale. Le travail de dépôt s'avère en réalité une tâche plutôt physique en raison du transport de caisses pleines de documents entre le bibliobus et la bibliothèque. Le dépôt débute par le retour des documents prêtés la fois précédente et le choix des documents par la bibliothécaire relais peut commencer sachant que le nombre de documents est fixée au préalable avec le bibliothécaire de la MDN selon leur nature (romans jeunesse, romans adultes, documentaires jeunesse et adulte, bandes dessinées, romans de terroir, poésie, théâtre, etc ...). Le personnel de la MDN oriente et aide dans leurs choix les

bibliothécaires qui le souhaitent. Cette tâche remplie, il convient ensuite de réapprovisionner le bibliobus en nouveaux documents pour permettre une prochaine tournée.

Si la description d'un dépôt dans une bibliothèque-relais peut sembler simple, il n'en reste pas moins que c'est un travail nécessitant du temps et qui constitue en quelque sorte la raison d'être de la structure.

Un dernier aspect lié à mon expérience à la Médiathèque départementale du Nord est à souligner. En effet, si le déficit d'image auprès du grand public n'est pas spécifique à la MDN mais bien à toutes les bibliothèques départementales de prêt, les efforts entrepris par le département pour mieux faire connaître ce service sont intéressantes à analyser. Il faut rappeler que ce service et le public méconnaît l'existence et le rôle de cette structure. Des efforts de communication ont donc été réalisés : on peut parler ici de l'opération « Bibliolidays » ou même de la bibliographie éditée à l'occasion de Lille 3000. Ces démarches sont dans l'ensemble à saluer mais le souci de faire connaître le travail de la MDN auprès du grand public ne doit pas faire oublier que ce sont les bibliothécaires-relais qui sont la cible du travail de cette structure.

Cette remarque est cependant à relativiser et n'affecte pas dans l'ensemble une mécanique bien huilée.

III – Bibliothèque et NTIC : quel avenir ?

Mon expérience au sein de la Médiathèque départementale m'a permis de découvrir l'importance des systèmes informatiques pour les bibliothèques. Depuis le mois de Janvier 2006, la Médiathèque départementale est dotée d'un nouveau « logiciel de bibliothéconomie *¹ », nommé Orphée qui succéda à Opsys. Ce changement nécessitait pour tous les employés de la structure plusieurs jours de formation. La mobilisation en fut importante car ce nouveau logiciel modifia les habitudes de travail des bibliothécaires de la médiathèque.

La perception de l'évolution de l'utilisation de ce nouveau logiciel m'a fait prendre conscience dès les premiers jours de mon stage de l'important lien existant entre bibliothèque et informatique.

Le travail qui suit n'est pas pour autant uniquement consacré au fonctionnement interne d'une bibliothèque, il s'ouvre également sur l'utilisateur, le lecteur lambda d'une telle structure. Ce mémoire est le reflet d'une évolution qui touche non seulement le monde des bibliothèques mais également l'étudiant, l'enseignant, le chercheur qui a vu ses méthodes de travail bouleversées par l'émergence de l'informatique et d'Internet.

Nous verrons ainsi, par le biais de ce mémoire, les apports incontestables que l'informatique a apporté aux bibliothèques puis nous observerons les incertitudes que soulève le développement des technologies informatiques et numériques et la concurrence qu'elles peuvent constituer pour les bibliothèques « traditionnelles ». Enfin, nous étudierons quelles évolutions, prenant en compte les considérations des bibliothèques et les avancées technologiques toujours plus importantes, peuvent permettre de concilier bibliothèque et informatique dans un même esprit de diffusion du savoir et d'accès à l'information à tous.

¹ : Les expressions suivies d'un astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire.

3.1 Une avancée technologique au service des bibliothèques

Les bibliothèques jusqu'à la fin du XXème siècle n'ont pas connu de changement technologique majeur. L'arrivée de l'informatique a modifié la donne et a permis de voir s'accroître l'attractivité des lieux culturels à mesure que le temps libre et les loisirs se développèrent. C'est l'idée d'accès à la culture pour tous née à partir de 1959 en France avec la création d'un ministère dédié à la culture dirigée par André Malraux qui a permis de voir un changement des mentalités et des publics dans les bibliothèques. Ces dernières se modernisent et attirent davantage le public tandis que les évolutions technologiques, elles aussi, connaissent un « boom » sans précédent. A partir de ce moment, les bibliothèques, qu'elles soient universitaires ou de lecture publique, ont dû se conformer à ces progrès. Nous soulignerons dans cette partie les conséquences positives de l'arrivée de l'informatique dans nos bibliothèques que ce soit dans l'organisation interne à celle-ci, comme dans les services offerts au public. Il nous importe également de mettre en avant le rôle grandissant d'Internet pour les bibliothèques qui profitent de ce nouveau média de communication permettant à l'utilisateur de découvrir de nouveaux services.

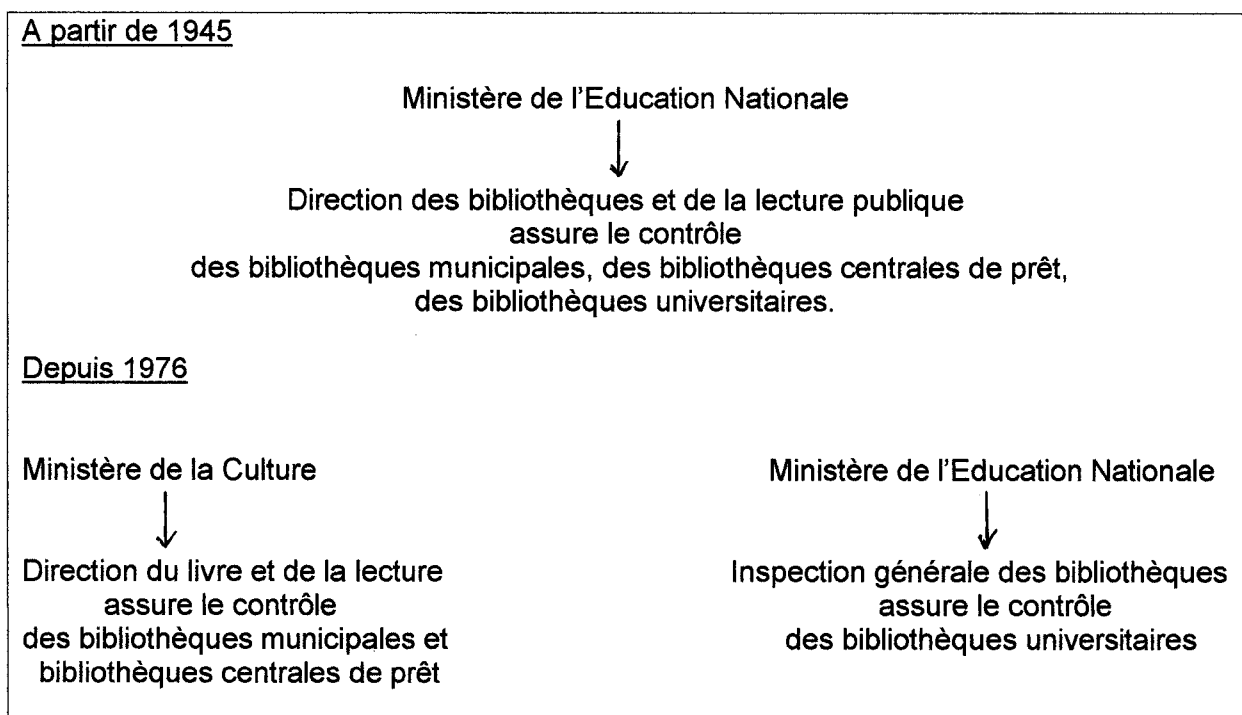
3.1.1 De la bibliothèque à la médiathèque

La bibliothèque existait bien avant la naissance de l'informatique. De très grandes bibliothèques fonctionnaient de manière tout à fait efficace avant l'arrivée de l'informatique et des logiciels de gestion des bibliothèques.

Dès l'Antiquité, il existe des bibliothèques somptueuses qui font la fierté de leurs peuples. On connaît bien sûr la fameuse bibliothèque d'Alexandrie au destin funeste (elle prend feu lors d'une attaque menée par les armées de César en 47 avant Jésus Christ) mais que l'évènement soit encore relaté aujourd'hui montre bien l'importance que le savoir écrit a déjà dès les débuts de l'Humanité.

Sans remonter si loin, il convient de déterminer sur quelles bases les bibliothèques en France ont pris leur essor et sont aujourd'hui devenues un pan essentiel de l'activité culturelle. La Constitution de 1947 détermine pour la première fois le droit à la culture comme un droit pour le citoyen français, ce droit à la culture comprend donc également le droit à la lecture. L'instant marque un tournant dans la vie culturelle française et on se dirige alors vers une démocratisation de la culture. Le public accueilli dans les bibliothèques commence donc à s'élargir. Si le chercheur et l'érudit fréquentaient et fréquentent toujours les bibliothèques d'étude et de recherche (notamment ici les bibliothèques universitaires mais également les bibliothèques municipales conservant un fonds ancien et extraordinaire),

un nouveau type de lectorat se met en place en même temps que se créent et se développent les bibliothèques municipales. Cet usager ne rentre pas dans la bibliothèque pour étudier mais apprécie le livre comme un loisir. On assiste alors dans de nombreuses bibliothèques municipales à une mutation qui conduit à associer l'aspect patrimonial, avec les collections anciennes, et l'aspect plus populaire qu'assumaient autrefois les bibliothèques paroissiales et scolaires. Ce changement est la conséquence de la création dès 1945 de bibliothèques centrales de prêt, qui deviendront en 1986 par l'effet de la décentralisation bibliothèques départementales de prêt, chargées de desservir les communes de moins de 15 000 habitants. L'année 1945 marque également la naissance de la direction des bibliothèques et de lecture publique placée sous la tutelle du ministère de l'éducation. En 1975, la direction des bibliothèques et de la lecture publique devenue direction du livre et de la lecture est finalement placée sous la tutelle du ministère de la culture hormis les bibliothèques universitaires et les bibliothèques des grands établissements.



Les années 1960-1970 voient la naissance dans les bibliothèques municipales de sections destinées aux enfants et ce sont les familles qui sont ainsi attirées dans les bibliothèques. Des animations sont mises en place à destination de ce public et se multiplient : heure du conte, ateliers d'expression... A partir des années 1970, chaque nouvelle bibliothèque est dotée d'un espace accueillant les plus jeunes lecteurs. La bibliothèque est aussi un espace d'accueil et sait se faire désormais attrayante.

Cette volonté politique d'accès à la culture pour tous et cette mutation des publics se traduisent également dans les chiffres. Entre 1967 et 1980, on double l'espace dédié aux bibliothèques municipales passant de 300 000 à 650 000 mètres carrés et cette évolution ne fait que s'accroître au fil des années comme l'illustrent les chiffres suivants :

Evolution des nombres et surfaces des bibliothèques municipales en France :

	1971	1980	1990	2000
Nombre de bibliothèques municipales	716	903	1614	2886
Locaux (en m ²)	355 000	679 000	1 192 000	1 926 000

Source : Anne-Marie BERTRAND, Les bibliothèques, Paris : La Découverte, 2004.

L'évolution constatée sur les publics et sur le nombre de bibliothèques est également la conséquence d'un autre bouleversement dans le monde des bibliothèques. En effet, si à l'origine, la bibliothèque, du grec *bibliotékê* signifiant lieu de dépôt de livres, n'assumait que cette fonction littéraire, l'évolution des technologies a conduit la bibliothèque à se moderniser. Les disques, les cassettes audio, puis les vidéos, les CD-ROM et désormais les DVD ont aujourd'hui tout à fait leur place dans des espaces bien souvent renommés médiathèques. Cette transformation a permis à certaines bibliothèques vastes « cimetières de livres »² de connaître un rajeunissement et un renouvellement de leurs publics. L'expression « médiathèque » a été utilisée pour la première fois en 1977 par la municipalité de Metz qui voyait dans ce changement de terme l'occasion « de supprimer l'aura poussiéreuse, l'image de marque désuète et peu flatteuse qui s'attache au mot « Bibliothèque » dans bien des milieux »³. ce changement de vocabulaire ne pouvait prendre son sens qu'en professionnalisant la fonction de bibliothécaire et en offrant des conditions d'accès plus larges au public permettant à la médiathèque de mettre en œuvre ses trois missions : un rôle patrimonial par la conservation de collections, un rôle de diffusion culturelle par l'acquisition et le prêt aux usagers de documents et un rôle d'animation par le biais d'expositions et de spectacles.

Cette modernisation s'est traduite par les chiffres (voir page suivante) et la création de vidéothèques et de discothèques au sein des bibliothèques ou médiathèques municipales. Les médiathèques, notamment les projets qui ont vu dans les dix dernières années, sont

² Charles Schmidt cité par Anne-Marie BERTRAND dans Les bibliothèques municipales, Paris : Editions du Cercle de la Librairie (Coll. Bibliothèques), 1994, p.39.

³ Cité par Anne-Marie BERTRAND dans Les Bibliothèques municipales, Paris : Editions du Cercle de la Librairie (Coll. Bibliothèques), 1994, p.39-40.

bien souvent équipées d'espaces informatiques offrant un service supplémentaire à leurs usagers.

De la bibliothèque à la médiathèque, discothèques et médiathèques dans les bibliothèques municipales :

	1971	1980	1990	2000
Discothèques	78	122	576	1500
Vidéotheques	0	15	104	816

Source : Anne-Marie BERTRAND, Les bibliothèques, Paris : La Découverte, 2004.

Cette évolution dans le vocabulaire et l'offre à l'utilisateur s'est accompagnée d'une modernisation des conditions de travail pour le bibliothécaire, nous nous intéresserons donc ensuite à la mise en place de ces systèmes informatiques et aux avantages qu'ils offrent aux bibliothèques.

3.1.2 L'informatisation des bibliothèques dans un but d'optimisation

L'informatique a été à la base de la modernisation des bibliothèques du début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui. Ce changement majeur a non seulement facilité la tâche des professionnels mais il a surtout permis de proposer de nouveaux services au public qui sont progressivement devenus indispensables.

L'informatique « tout public » n'a fait son apparition qu'à la fin des années 1970. Auparavant, celle-ci n'était réservée qu'à quelques passionnés et le coût des équipements était lourd à supporter pour de nombreuses bibliothèques.

Cependant, des systèmes de classement préalables à l'invention et à la démocratisation de l'informatique ont été mis en place bien plus tôt dans l'histoire des bibliothèques. Il est difficile d'évoquer l'organisation des bibliothèques sans évoquer la classification décimale mise en place par l'américain Melvil Dewey en 1876. Ce système vise à classer l'ensemble du savoir humain à l'intérieur d'une bibliothèque par le biais de dix classes notées de 000 à 900.

Classe Dewey	Sujets
000	Généralités (dictionnaires, encyclopédies...)
100	Philosophie et psychologie
200	Religions
300	Sciences sociales

400	Langues
500	Sciences
600	Techniques
700	Arts, loisirs, sports
800	Littérature
900	Géographie et Histoire

Ce système est désormais adopté par la majorité des bibliothèques (à l'exception de certaines bibliothèques universitaires) et permet un classement à peu près similaire dans toutes les bibliothèques. Cette volonté d'universalité dans le monde des bibliothèques est à la base d'outils qui verront le jour durant les années 1960.

Le format MARC signifiant Machine-Readable Cataloging a été conçu en 1965 par la bibliothèque du Congrès (équivalent de la bibliothèque nationale en France aux Etats-Unis) pour traiter par l'informatique les données bibliographiques, ce que l'on appelle « cataloguer * ». Ce format d'échange ou de communication des données bibliographiques visait elle aussi à l'universalité des bibliothèques. Le format MARC se diffusait au départ par le biais de bandes magnétiques contenant des notices bibliographiques fournissant nom de l'auteur, titre de l'œuvre, sa date de publication aussi bien que le nombre de pages ou la dimension de l'ouvrage. Le format MARC se fait connaître et intéresse alors de nombreux pays qui le réinterprètent à leur tour. Il faut donc harmoniser tout cela et cela donne lieu à l'avènement en 1977 du format UNIMARC*. UNIMARC comprend dix blocs allant de 000 à 900 et sous-divisé en dollars, qui composent l'ensemble des informations relatives à un document. Ce format est devenu le format officiel d'échanges de données en France (seule la Bibliothèque Nationale de France et les universités lui préfèrent le langage Rameau) et est utilisé par de nombreux fournisseurs de notices et de systèmes informatiques pour bibliothèques jusqu'à aujourd'hui. Cependant, ce format commence à devenir obsolète et la mise en place d'un format dit XML* devrait lui succéder.

Les systèmes informatiques de gestion des bibliothèques, reprenant pour la plupart des cas le format UNIMARC, se sont développés dans les années 1980 et surtout dans les années 1990 jusqu'à nos jours. Ces systèmes ont pour noms Opsys, Orphée, Paprika, Atalante, etc... et proposent des services différents selon la taille de la bibliothèque souhaitant s'informatiser. Toutefois les fonctions majeures de ces logiciels restent les mêmes :

- Catalogage des documents et inventaire
- Gestion des fournisseurs et des commandes
- Edition de statistiques sur le public et sur les prêts

- Gestion des adhérents (inscriptions, retards...)

-Importation de notices par le biais d'Electre (base de données bibliographiques par CD-ROM ou en ligne) ou de la Bibliothèque Nationale de France.

Différentes options sont disponibles selon le type de bibliothèque. Le logiciel de la Médiathèque départementale du Nord propose également une option de gestion des tournées dans les bibliothèques-relais. Bien d'autres possibilités sont encore ouvertes aux bibliothèques.

Nous n'avons évoqué dans le paragraphe ci-dessus que les progrès qu'a engendré l'informatique du point de vue du professionnel, du bibliothécaire. Quels ont été les apports de l'informatisation des bibliothèques pour le public ?

Le premier bénéfice de l'informatique en bibliothèque, c'est tout d'abord une plus grande rapidité du prêt pour l'utilisateur. L'inscription manuelle sur des fiches d'emprunteur et des fiches de prêt nécessitait plus de temps et était parfois source d'erreur que ce soit du côté de l'emprunteur ou de la bibliothèque. Avec l'informatique, cette faille dans le fonctionnement d'une bibliothèque s'est considérablement tarie.

Mais surtout le grand avantage de l'informatisation des bibliothèques pour l'utilisateur, c'est la mise en place de catalogues* informatisés. Cet instrument permet au lecteur d'effectuer des recherches par le biais de postes informatiques disséminés dans la bibliothèque dans le fonds de documents possédés par la bibliothèque. Dans les grandes villes possédant une bibliothèque centrale et des bibliothèques de quartier, le lecteur peut ainsi effectuer une recherche dans la bibliothèque où il se trouve aussi bien que dans le réseau de bibliothèques. Cette évolution permet donc à l'utilisateur de se voir proposer une offre élargie de documents et d'accroître les chances de trouver le document qu'il recherche.

Il est difficile de chiffrer exactement le degré d'informatisation des bibliothèques en France. Les derniers chiffres fournis par le Ministère de la Culture datent de 1998 et ne reflètent pas la réalité de cette informatisation des bibliothèques. Toujours est-il que l'on note une multiplication des logiciels de gestion des bibliothèques comme le reflète l'étude parue dans Livres-Hebdo au mois de mars 2006⁴. L'article souligne également l'émergence de logiciels « disponibles en open source ou en version gratuite », ce qui montre donc une évidente démocratisation de ces systèmes. Il ne faut toutefois pas penser que ces logiciels sont entièrement gratuits, ils nécessitent souvent une équipe de maintenance chargée de mettre à jour le système. Une autre tendance forte est la ré-informatisation : les bibliothèques changent leur logiciel dépassé au profit d'un autre plus moderne et proposant plus de

⁴ Article consultable à l'adresse suivante :

http://www.toscaconsultants.fr/articles/LH_3mars2006_marche2005.pdf

services. Certaines bibliothèques en sont ainsi à la deuxième ou à la troisième génération de logiciels. Cette information ne doit pourtant pas cacher la réalité du terrain : durant mon stage, j'ai pu constater que de nombreuses petites bibliothèques fonctionnent sans aucun système informatique. Seules 26 % des bibliothèques desservies par le réseau départemental en 2004 étaient informatisées. La volonté de la Médiathèque départementale du Nord est de développer l'informatisation des bibliothèques et elle alloue donc des subventions aux communes soucieuses de développer leur bibliothèque en ce sens.

3.1.3 Internet : une vitrine mais aussi un service en plus pour les usagers

La fin du XXème siècle a marqué le développement intensif du réseau Internet. Internet, immense réseau informatique à l'échelle de la planète, est rapidement devenu pour les français un outil comme un autre pour s'informer et se divertir. Rapidement, on a pu voir sur le web des bibliothèques mettre en ligne leur site et proposer à leurs lecteurs de nouveaux services. Nous verrons ici l'importance qu'a prise le site Internet pour les bibliothèques et nous soulignerons les initiatives les plus innovantes sur le web.

Durant mon stage à la Médiathèque départementale, j'ai pu assister à l'une des réunions de préparation du site Internet en projet. Le site de la bibliothèque ne s'adresse pas au même public que celui d'une bibliothèque municipale. En effet, celui-ci s'adressera davantage aux bibliothécaires-relais qu'au grand public. Néanmoins il vise lui aussi à séduire le plus grand nombre et à devenir un outil pratique pour ses utilisateurs.

Le premier volet du futur site Internet de la Médiathèque départementale aura pour objectif de présenter au grand public en lien avec le site du Conseil général⁵ le rôle et la fonction de la structure. Ce type d'information est également souvent disponible sur les pages d'un site de bibliothèque municipale où l'on y récapitule les heures d'ouverture ainsi que d'autres petites informations pratiques. On trouvera également des informations à destination des élus leur permettant de connaître les subventions auxquelles ils ont droit pour aménager leur bibliothèque, ces dossiers seront téléchargeables en ligne.

Un deuxième plan important du site sera le catalogue en ligne. Le catalogue en ligne est une avancée considérable pour les bibliothèques en matière de service au lecteur. Nous reviendrons davantage sur ce point par la suite. Le catalogue de la Médiathèque sera en accès libre pour tout visiteur mais seuls les bibliothécaires travaillant dans les structures

⁵ http://wportail.cg59.fr/portal/page?_pageid=33_30899&_dad=portal&_schema=PORTAL&id_rubrique=37

relais à la Médiathèque départementale pourront réserver les documents. Le lecteur ayant trouvé le document qu'il souhaite devra passer par la bibliothèque de sa ville pour que la réservation du document soit effectuée.

D'autres services sont à l'étude comme la possibilité pour les partenaires de la Médiathèque départementale d'avoir accès à un certain nombre de périodiques en ligne auxquels la structure est abonnée.

Ce projet montre toutes les opportunités qu'Internet permet d'offrir. Nous détaillerons ci-après par des exemples concrets les projets envisagés par la Médiathèque départementale du Nord.

Les premières pages Internet dédiées aux bibliothèques, notamment municipales, n'étaient bien souvent qu'un paragraphe compris dans le site de la mairie. On y trouvait alors uniquement des informations utiles (horaires, accès, tarifs...) mais limitées. Si ce service n'était pas sans intérêt, il n'offrait pas pour autant une réelle interactivité entre le lecteur et la bibliothèque et ce, malgré la création d'une adresse e-mail propre à la structure répondant aux requêtes de ses usagers.

Rapidement de nouveaux services ont vu le jour grâce à l'informatisation récente des bibliothèques. En effet, si le catalogue informatique à disposition du public avait déjà été rendu possible dans certaines bibliothèques, on allait pouvoir apporter désormais ce service à domicile par le catalogue en ligne ou OPAC (Online Public Access Catalog). Petit à petit, ce type d'initiative a pris de l'importance et on voit désormais de petites structures offrir ce service à leur public. Je peux citer par exemple le cas des bibliothèques de la communauté de communes du Carembault⁶ qui a récemment mis son site en ligne. Il offre une possibilité de recherche dans le catalogue de cinq communes (Camphin-en-Carembault, Chemy, Gondécourt, La Neuville et Phalempin) réunis en réseau, ce qui leur permet d'offrir une offre documentaire élargie. D'autres catalogues existants proposent des options de recherche similaires à ceux proposés par les moteurs de recherche traditionnels tels que Google ou Yahoo. L'utilisateur dispose en effet comme dans ces moteurs de recherche d'une recherche simple ou d'une option de recherche avancée ce qui permet une prise en main rapide. La possibilité de réserver le document recherché est parfois possible et il peut parfois également suggérer l'achat de certains documents. Le site de la communauté de communes du Carembault propose également à l'utilisateur par le service « Mon compte » de voir les documents restants à rendre et la date à laquelle le retour est prévu.

⁶ <http://www.cccmediatheque.fr/>

Mais ce service de catalogue en ligne n'est désormais plus le seul proposé par les sites des bibliothèques. A la pointe de l'innovation, il convient de citer le site de la Médiathèque de l'agglomération troyenne⁷ qui propose de très nombreux services en ligne. Le catalogue en ligne est bien sûr présent avec ses options de recherche simple et multicritères tout comme les horaires d'ouverture, les conditions d'accès et l'historique de la structure.

Mais la médiathèque de l'agglomération troyenne propose bien d'autres services et dispose notamment de splendides manuscrits du Moyen-âge numérisés et disponibles en ligne. Des expositions exclusivement conçues pour le site sont en ligne et font découvrir au visiteur les richesses du fonds de la médiathèque. Il y a également des textes anciens disponibles dans leur intégralité qui offrent encore au visiteur un outil supplémentaire dans la lignée des grandes bibliothèques numériques qui voient le jour (Voir paragraphe 3.2.2). Dans le cas de la médiathèque de l'agglomération troyenne, on peut parler non seulement de bibliothèque en ligne mais aussi de musée en ligne tant les documents numérisés sont exceptionnels et font figure de pièces patrimoniales exceptionnelles. D'autres initiatives existent bien sûr allant dans ce sens.

La ville de Lyon possède la première bibliothèque municipale de France et le site de celle-ci propose également une innovation majeure nommée « Guichet du savoir⁸ ». Le « Guichet du savoir » propose à n'importe quel visiteur, adhérent ou non d'une bibliothèque lyonnaise, de poser sa question à une équipe de bibliothécaires chargée de répondre à cette requête. La réponse est donnée sous 72 heures. Si l'initiative peut sembler futile, il n'en reste pas moins qu'elle permet d'identifier ce service unique à la bibliothèque de Lyon et de construire une image de marque auprès des internautes.

Les initiatives sont nombreuses et le constat livré ci-dessus n'est pas exhaustif. L'informatique et l'Internet ont permis un incroyable renouvellement des services proposés par les bibliothèques. Par le biais d'Internet, la bibliothèque s'ouvre encore davantage au public et repousse les distances géographiques. Pourtant l'informatique et Internet en particulier suscitent encore bien des craintes pour les bibliothèques et des dangers semblent menacer le monde des bibliothèques.

⁷ <http://www.mediathèque-agglo-troyes.fr/bmtroyes/>

⁸ <http://www.guichetdusavoir.org/GdS/>

3.2 L'informatique, concurrente du savoir en bibliothèque ?

L'informatique sait être un formidable allié des bibliothèques comme nous avons pu nous en apercevoir dans la partie précédente. Pourtant l'actualité nous a montré ces derniers mois que des bibliothèques craignent pour leur avenir. Nous étudierons dans cette partie les raisons de cette crainte tout d'abord en analysant une enquête consacrée à l'étudiant et à son rapport à l'Internet. Ensuite nous soulèverons la question des bibliothèques numériques en plein essor et conclurons par la dernière évolution en date : la loi DADVSI qui régit le téléchargement et concerne également le monde des bibliothèques.

3.2.1 Internet supplée-t-il les recherches en bibliothèque ?

Internet a changé les techniques de travail de millions d'étudiants à travers le monde. Il est vrai que le web propose un nombre d'informations impressionnant disponible à partir d'une simple connexion au réseau. La question est donc posée : Internet supplée-t-il les recherches en bibliothèques ? En d'autres termes, l'émergence d'Internet ne favorise-t-elle pas la désertion des bibliothèques de recherche et notamment des bibliothèques universitaires ?

Nous nous intéresserons à ces questions en évoquant une enquête parue au début de l'année 2006. Celle-ci a été réalisée par deux entreprises, le Sphinx Développement et Six Degrés, toutes deux éditrices de logiciels de banque de données et de plagiat sur Internet. Il convient d'abord de signaler que cette étude a une visée commerciale qui doit convaincre de l'achat de ces logiciels par les universités. Cependant certains chiffres de cette enquête⁹ semblent intéressants à analyser et révélateurs d'une évolution incontestable dans les méthodes de travail chez l'étudiant. A la question « Quelles sont vos principales sources de documentation pour la rédaction de vos travaux universitaires ? », on note que 97,6 % citent Internet et vient ensuite seulement la bibliothèque avec 57,2 % des étudiants sondés qui citent le lieu comme outil de ressources pour leurs travaux.

La réponse fournie est intéressante et témoigne du bouleversement noté ces dernières années. Un retour dix ans en arrière aurait probablement donné la bibliothèque largement devant d'autres sources d'informations pour ce type de sondage mais la démocratisation de l'informatique et le développement d'Internet ont changé la donne. Quels enseignements tirer de cette enquête ? D'abord, il faut souligner que quasiment tous les étudiants interrogés

⁹ Les résultats complets de l'étude sont consultables à l'adresse suivante : http://www.compilatio.net/files/sixdegres-sphinx_enquete-plagiat_fev06.pdf

utilisent Internet pour leurs travaux. Ensuite il faut souligner que la bibliothèque reste citée par une majorité des étudiants. La bibliothèque n'est donc pas désertée et reste une référence pour l'étudiant et encore davantage pour le chercheur.

Un article paru au début de l'année 2006 dans la revue professionnelle « Bulletin des bibliothèques de France » peut compléter cette étude. Dans leur article intitulé « Les étudiants et la documentation électronique », Marie Deprès-Lonnet et Jean-François Courtecuisse présentent les résultats d'une étude réalisée à l'Université de Lille III sur « Les transformations au rapport au savoir à l'ère du numérique ¹⁰ ». Dans cet article, les deux auteurs précisent notre réflexion en distinguant bien les deux sources d'informations que sont la bibliothèque et Internet. D'un côté, nous avons les ouvrages conseillés par les professeurs dans une bibliographie ou durant leurs cours. De l'autre, nous avons Internet qui fournit une information rapidement. Entre les deux, il existe un nombre conséquent d'ouvrages inexploités dû selon ces deux auteurs à la mauvaise maîtrise par l'étudiant de la recherche sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

Mais ce qui nous intéresse en réalité, ce sont les raisons qui motivent le choix d'Internet par l'étudiant. Marie Deprès-Lonnet et Jean-François Courtecuisse évoquent des causes diverses comme « le sentiment d'appartenir à une communauté » grâce aux forums et « l'usage du pseudo » qui favoriserait ce choix. L'usage de ces forums reste limité à mon sens mais le réel atout d'Internet, c'est de proposer à l'étudiant d'accéder à « n'importe quel moment » à « des milliers de ressources ». L'étudiant qui fait le choix d'Internet fait celui de la simplicité : l'étudiant ne fait face à aucune contrainte horaire, ne doit pas passer des étapes rédhibitoires au prêt du livre (consultation du catalogue, demande du prêt à un bibliothécaire, etc...). Internet présente un aspect plus convivial avec une recherche souvent plus aisée ce qui rend évident le choix de ce médium pour toute recherche universitaire. Doit-on pour autant penser que la ressource « livre » et donc la bibliothèque perd du terrain par rapport à l'information présente sur Internet ?

Il est incontestable qu'Internet propose des informations intéressantes et souvent pertinentes. L'apparition d'Internet a bien provoqué une baisse des inscriptions dans les bibliothèques universitaires. Cependant, les bibliothèques ont des arguments indéniables qui font que celles-ci conservent leur importance. En effet, pour tout travail universitaire ou même scolaire, l'importance des sources documentaires n'est plus à démontrer. Il convient d'insister sur l'aspect incertain de l'information contenue sur certains sites. Les sites « persos » et d'autres blogs s'ils peuvent être riches et intéressants sont susceptibles également de diffuser des informations non vérifiées et incertaines. En quelque sorte, on assiste à une confrontation entre la célèbre encyclopédie Universalis disponible sous version

¹⁰ Article disponible dans : [BBF 2006 – Paris, t.51, n°2, mars 2006](#)

payante en format CD-ROM ou en ressource référence dans toutes les bibliothèques universitaires face à l'encyclopédie en ligne Wikipédia qui peut être modifiée par n'importe quel utilisateur. Le débat est toujours en cours et il faut signaler que si la majeure partie de l'information présente sur Wikipédia est valable, l'absence d'auteur véritablement déterminé sème le doute.

L'information livresque permet donc une certaine forme d'assurance pour l'étudiant ce qui constitue un argument important pour les bibliothèques. La bibliothèque est garante d'un sérieux qui peut parfois faire défaut à Internet : c'est à l'enseignant mais surtout aux bibliothèques de faire valoir ce constat.

3.2.2 L'émergence des bibliothèques numériques : un nouveau risque pour les bibliothèques classiques ?

Depuis plusieurs mois, le monde de l'édition est secoué par la mise en place de ce que l'on appelle les bibliothèques numériques. Qu'est-ce qu'une bibliothèque numérique ? Voici la définition fournie par Catherine Lupovici, directrice du département de la bibliothèque numérique à la Bibliothèque Nationale de France, lors des 7èmes rencontres recherche-profession ADBS (association des professionnels de l'information et de la documentation) – ENSSIB (Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques) qui ont eu lieu en juin 2003 à Villeurbanne :

« Système d'information dans lequel toutes les ressources d'information sont disponibles sous une forme traitable par ordinateur et dans lequel toutes les fonctions d'acquisition, de stockage, de conservation, de recherche, d'accès et de visualisation utilisent les techniques numériques »

Suivant cette définition, la bibliothèque numérique permet l'achat par la bibliothèque d'ouvrages en ligne, la conservation d'ouvrages et l'accès à ceux-ci pour le lecteur par le biais d'un écran d'ordinateur. Si nous nous intéresserons un peu plus tard au livre électronique et à son avenir (Voir paragraphe 3.3.2), il convient d'insister sur la mise en place depuis plusieurs mois de véritables bibliothèques en ligne qui permettent en effet de rechercher et de visualiser des ouvrages en intégralité. L'expression de « bibliothèque numérique » restant assez floue, nous consacrerons ce paragraphe à la numérisation* des supports écrits (notamment les œuvres littéraires) considérant que c'est bien cet aspect qui fait débat aujourd'hui, la numérisation de documents iconographiques (cartes, photographies, tableaux, etc...) provenant des fonds anciens étant admise par tous. Nous retracerons ici un bref historique des bibliothèques numériques et nous nous interrogerons

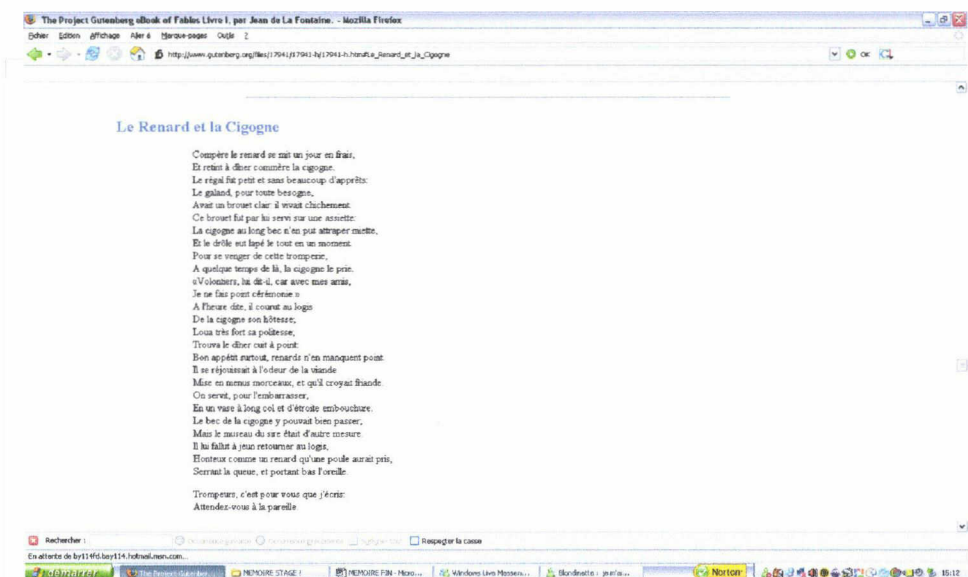
sur les difficultés qu'elles peuvent provoquer pour les bibliothèques et médiathèques traditionnelles.

Quel est l'intérêt de la création de ces bibliothèques numériques ? Il existe ici sans aucun doute une opposition majeure de mode de pensée selon que ce soit une bibliothèque ou une institution publique et une entreprise qui gère ce type de projet. Les bibliothèques (nationales, universitaires ou municipales) ont voulu par cette initiative mettre en valeur un fonds existant souvent exceptionnel. Celui-ci est composé de manuscrits du Moyen-âge, parfois d'estampes comme nous avons pu le voir dans le paragraphe 3.1.2 avec la bibliothèque d'agglomération de Troyes qui propose en ligne les plus belles pièces de ses collections. Face à cette vision de la bibliothèque numérique s'oppose une autre conception, celle-ci tout à fait commerciale, il s'agit du projet « Google livres¹¹ ».

La première initiative de bibliothèque numérique nous vient des Etats-Unis et porte le nom de « projet Gutenberg ¹²». Le projet a vu le jour en 1971 à l'Université d'Illinois lorsque Michael Hart a décidé de dactylographier la déclaration d'Indépendance des Etats-Unis qu'il s'empressa de diffuser via l'ancêtre d'Internet, le réseau Arpanet. Les textes choisis pour ce projet sont des classiques et se veulent accessibles au plus grand nombre. Tous ces ouvrages sont libres de droit d'auteur. Aujourd'hui, ce projet est toujours d'actualité et il y a plus de 18 000 livres disponibles via cette bibliothèque numérique dont un certain nombre en langue française. La mise en page de ces ouvrages reste cependant assez rudimentaire car il ne s'agit que du texte dactylographié, le lecteur ne retrouvant pas l'ouvrage tel qu'il est physiquement.

¹¹ <http://books.google.fr/>

¹² <http://www.gutenberg.org/>



Exemple d'un ouvrage disponible sur le projet Gutenberg : *les Fables de La Fontaine*
Source : <http://www.gutenberg.org/files/17941/17941-h/17941-h.htm>

En France, le premier projet mis en place au début des années 1990 est celui de l'ABU (Association des Bibliophiles Universels) qui voulait maintenir sur le réseau Internet « le corpus le plus vaste possible de textes en français du domaine public, représentatifs de la culture francophone ». Ce service, semblable à « Gutenberg » dans sa présentation, n'est plus alimenté depuis janvier 2002 mais reste cependant disponible en ligne¹³. Quelques années plus tard, en 1996, la bibliothèque de Lisieux met en ligne sa bibliothèque électronique qui cherche à offrir un corpus intéressant de textes appartenant au domaine public. Plus limité que le projet ambitieux de l'ABU, il n'en reste pas moins un bon exemple de ce que peut réaliser en la matière une bibliothèque de lecture publique. Le site est encore régulièrement mis à jour¹⁴ et propose chaque mois de nouveaux textes.

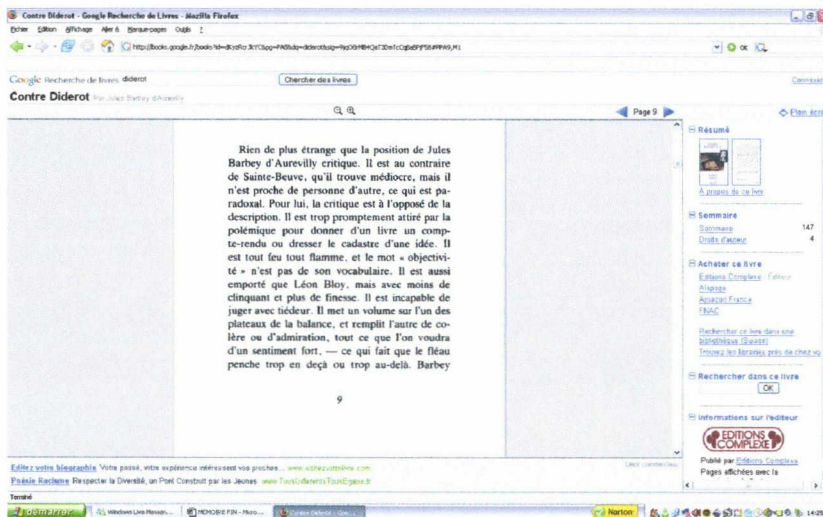
Mais la bibliothèque numérique francophone la plus fournie et la plus intéressante est « Gallica » créée par la Bibliothèque Nationale de France. « Gallica ¹⁵ » propose depuis 1997, plus de 90 000 ouvrages libres de droits disponibles dans leur intégralité. Ceux-ci sont conservés bien souvent sous la forme de fichiers images. Le lecteur peut ainsi lire sur son écran le livre comme s'il le tenait physiquement entre ses mains. Néanmoins, ces fichiers images tendent à être remplacés par des fichiers textes plus pratiques. « Gallica » propose également des documents iconographiques numérisés tels que nous l'avons vu sur certains sites Internet mais ceux-ci n'apportent qu'un aspect muséal déjà vu (Voir paragraphe 1.1.3).

¹³ <http://abu.cnam.fr/>

¹⁴ <http://www.bmlisieux.com/>

¹⁵ <http://gallica.bnf.fr/>

Mais l'évènement à l'origine dans le monde des bibliothèques et de l'édition de nombreuses polémiques a été sans aucun doute l'annonce du lancement au mois d'octobre 2004 d'une bibliothèque numérique par le géant américain Google, leader incontesté des moteurs de recherche sur Internet. Le projet Google d'abord nommé « Google print », puis « Google book search » pour finalement être francisé en « Google recherche de livres » propose la consultation gratuite d'ouvrages libres de droit et la consultation de courts extraits des ouvrages encore protégés par les droits d'auteur.



Un exemple de ce que peut proposer Google « Recherche de livres »
 Source : <http://books.google.fr/>

Google a lancé cette initiative avec la collaboration de quatre bibliothèques américaines (Université du Michigan, Stamford, Harvard et la New York Public Library) et de la bibliothèque britannique de l'université d'Oxford qui font le choix des ouvrages figurant sur la bibliothèque numérique de Google. Le tollé provoqué par Google chez les éditeurs est dû au processus particulier utilisé par le moteur de recherche. C'est en effet à l'auteur ou à l'ayant droit de signaler à Google s'il ne souhaite pas que son livre soit mis en ligne. Cette démarche « à l'envers » suscite le mécontentement de certaines maisons d'éditions comme De la Martinière en France qui porte cette affaire devant la justice (Voir annexe 8).

Paradoxalement, c'est cet avènement de Google dans le secteur du livre qui a réveillé les grandes bibliothèques européennes. Jean-Noël Jeanneney, directeur de la Bibliothèque Nationale de France, publie en janvier 2005 dans le quotidien « Le Monde » une tribune intitulée « Quand Google défie l'Europe » et c'est à partir de cette position qu'une réaction à l'échelle européenne se met en branle avec l'idée d'une Bibliothèque Numérique Européenne (Voir annexe 9). Ce projet a pour principal objectif d'apporter un contrepoids à la vision de Google par une vision européenne et c'est en ce sens que les 25 pays de l'Union

Européenne se sont rassemblés pour fonder la Bibliothèque Numérique Européenne qui voit le jour en mars 2007 avec pour objectif de numériser entre 600 000 et un million de livres par an. Si Google dément formellement tout but marchand, il n'en reste pas moins que des liens vers des librairies qui le souhaitent sont proposés, service qui n'est pour l'heure pas payant mais qui pourrait, on l'imagine aisément, le devenir en cas de succès. Google se défend de cette accusation en arguant qu'il proposera également dans l'avenir des liens vers les bibliothèques possédant l'ouvrage recherché par l'internaute.

Quels sont les apports de ces différents projets ? Pour l'instant, l'ensemble des ouvrages numérisés libres d'accès sont des documents exceptionnels, remarquables comme des manuscrits ou des éditions originales et il ne s'agit donc que de classiques de la littérature qui sont présents sur Internet ou, le cas échéant, d'ouvrages spécialisés complexes. Les livres contemporains encore protégés par le droit d'auteur ne sont visibles dans la bibliothèque numérique de Google que par bribes et il s'agit, on le sait, du type d'ouvrage le plus lu par le public que l'on retrouve dans les bibliothèques de lecture publique. La création de ces bibliothèques numériques ne concerne principalement que les grandes bibliothèques universitaires ou les bibliothèques municipales possédant un fonds ancien : les bibliothèques numériques concerneront surtout les chercheurs, les étudiants à la recherche de documents précis mais rarement le grand public. Cependant, nier l'importance et le progrès que représente ce nouveau support serait une erreur car il permet d'approcher des œuvres jusqu'alors inaccessibles tout en préservant l'intégrité de celle-ci en évitant les manipulations dommageables dans les bibliothèques. L'appréhension des bibliothécaires qui craignent de voir une partie de leur lectorat disparaître par l'émergence de ce concept doit être compensée par l'idée que ces bibliothèques numériques sont des compléments à la bibliothèque « traditionnelle », et que les lecteurs attirés par ce qu'ils ont vu sur Internet viendront dans les bibliothèques emprunter ces documents, l'obstacle de la lecture à l'écran étant encore une barrière pour celui-ci. Cette naissance de véritables bibliothèques « hors les murs » s'accompagne d'un conflit à propos des droits d'auteur qui a connu son point d'orgue en France au premier semestre 2006, débat qui reste encore ouvert.

3.2.3 La loi DADVSI : vers une législation au détriment des bibliothèques ?

L'émergence des nouvelles technologies et la diffusion des biens culturels sur Internet a conduit l'Etat à s'interroger sur la législation touchant aux droits d'auteur. Le phénomène généralisé du « peer to peer » ou échange de pair à pair de musique et de vidéos sur Internet explique cette initiative législative et la naissance de la loi DADVSI (relative aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information) a pour but de lutter contre les contrefaçons liées au numérique. Le débat a été vif jusqu'à l'adoption de la loi le 30 juin 2006. Celui-ci portait notamment sur la question de la licence globale, finalement abandonnée, qui aurait permis par un forfait mensuel de télécharger légalement de la musique sur Internet par des échanges de « peer to peer ».

Quelles sont les conséquences de cette loi pour le monde des bibliothèques ? Les premières moutures de la loi ont provoqué une levée de boucliers chez les bibliothécaires. En effet, celles-ci n'apportaient aucune exception pour les bibliothèques et archives et limitaient par conséquent l'accès à l'information sous forme numérique dans ces établissements. Au mois de mars 2006, conformément aux vœux de l'inter-association archives-bibliothécaires-documentalistes¹⁶, une exception est apportée à cette loi en faveur des bibliothèques et archives : les bibliothèques peuvent désormais copier tout fichier numérique pour sauvegarde et conservation. La loi permet donc de reproduire une œuvre à des fins de conservation et également pour prévenir le remplacement progressif de l'acquisition des œuvres par une diffusion numérique. Le souhait des bibliothécaires est de voir cette exception s'étendre non plus seulement à la consultation sur place mais aussi à celle en ligne. Grâce à cette disposition, les bibliothèques pourront sauvegarder des documents audio ou vidéo, aujourd'hui sur des supports matériels dépassés, sous un format numérique moderne.

Une deuxième exception a été votée pour l'enseignement et la recherche. Elle autorise la représentation et la reproduction d'extraits d'œuvres, de partitions de musiques et d'œuvres « réalisées pour une édition numérique de l'écrit » à des fins d'illustration pour l'enseignement et la recherche.

La troisième exception, dite « exception handicap », étendue aux bibliothèques, services d'archives et de documentation, s'applique à la consultation strictement personnelle de l'œuvre par une personne présentant un ou plusieurs handicaps.

¹⁶ <http://droitauteur.levillage.org/spip/>

Le 28 juillet 2006, le débat sur la loi DADVSI a connu un nouveau rebondissement. Le conseil constitutionnel saisi par l'opposition a rejeté trois points de cette loi qui ne concerne pas les trois exceptions votées pour les bibliothèques. Néanmoins, ce rejet du conseil constitutionnel souligne la grande complexité de la question du numérique. Le numérique est une évolution majeure à bien des égards mais la grande liberté de reproduction laissée à l'utilisateur pose problème aux éditeurs. Cependant, il ne faudrait pas que ces problèmes liés à la société de l'information aient des répercussions sur le monde des bibliothèques. Finalement, la loi DADVSI n'apporte pas de changement majeur dans le monde des bibliothèques (la loi sur le droit de prêt du 18 juin 2003 restant en vigueur) et ne concerne pour l'instant qu'un nombre réduit d'entre elles. Cependant cette loi aura permis de constater la mobilisation de ce secteur pour défendre leurs droits mais aussi ceux des usagers. (Voir annexe 10)

Mais d'autres difficultés menacent : les médiathèques lorsqu'elles achètent des DVD, des CD-ROM ou des CD paient un supplément pour permettre le prêt de ces documents. Le danger pour les bibliothèques et les médiathèques serait que, peu à peu, les maisons de disque ou les éditeurs de logiciel refusent de leur vendre leurs produits. En effet, on peut craindre qu'après avoir introduit des dispositifs de sécurité sur les CD (comme par exemple le « copy controlled » mis en place par EMI), soulevant le problème de l'interopérabilité dans la loi DADVSI votée par le parlement français, les maisons de disque refusent à l'avenir de vendre leurs produits aux médiathèques arguant du fait que les prêts favorisent la copie de leurs œuvres. Une telle décision remettrait en cause le rôle de diffusion des savoirs et de la culture musicale en particulier, des médiathèques.

Cette perspective peu engageante doit faire prendre conscience au monde des bibliothèques le rôle de service public qu'il revêt. Les bibliothèques se doivent également de s'engager dans de nouvelles formes de prêt tenant compte des évolutions techniques en cours. La mobilisation des bibliothèques, services d'archives et de documentation durant le débat sur la loi DADVSI nous démontre l'envie dont fait preuve ce secteur dans la défense de ses droits face aux pressions des grands groupes d'éditeurs.

3.3 Quel avenir pour les bibliothèques pour quelles évolutions technologiques ?

Les bibliothèques ont su tirer partie des progrès technologiques de ces dernières années, ce qui a permis une amélioration de l'organisation à l'interne et un meilleur service rendu au public. C'est vers le public que les bibliothèques doivent toujours tourner leurs actions et ce sont ces actions qui constituent l'avenir des bibliothèques. Nous aborderons ici la question des postes informatiques présents dans les bibliothèques : qu'apportent des postes informatiques dans une médiathèque, quelles actions mettre en place pour animer des espaces informatiques dans les bibliothèques et dans quel but ?

Depuis maintenant quelques années, le concept de livre électronique est lancé. Quel est l'avenir de ce nouveau livre en attente d'un nouveau développement ? Nous examinerons ce problème à travers une expérience menée à l'Université de Lille1.

Ces deux sujets constituent peut-être des atouts pour l'avenir des bibliothèques mais nécessiteront aussi une mutation des services offerts au public.

Nous concluons ce travail par un état des lieux des rapports liant informatique et bibliothèques durant ces vingt dernières années.

3.3.1 La bibliothèque : un service « en plus » à destination du public

Les premières apparitions de postes informatiques à destination du public dans les bibliothèques étaient, comme nous avons pu le constater précédemment, destinés à consulter les catalogues de celles-ci. La transformation des bibliothèques en médiathèques a changé la donne et de nouveaux supports ont fait leur apparition. Entre les livres, les CD et les vidéos, l'utilisateur pouvait également, dans certaines bibliothèques, obtenir le prêt de CD-ROM. La Médiathèque départementale du Nord a par exemple développé ce service auprès de ses bibliothèques-relais. Les logiciels proposés par prêts ou en consultation sur place étaient souvent des logiciels éducatifs et ludiques à destination des plus jeunes ou bien encore des encyclopédies type Larousse ou Hachette ou des CD-ROM de visites virtuelles des grands musées parisiens. Le CD-ROM permet d'attirer dans les bibliothèques des personnes qui ne viennent pas habituellement en bibliothèque. Ce type de support perd peu à peu son intérêt : les configurations requises sont parfois des obstacles, l'offre proposée aux bibliothèques est peu attrayante (on y trouve beaucoup de produits dérivés de grandes licences, Disney notamment, ou de séries animées et le délai de parution entre la sortie sur le marché traditionnel et la possibilité d'achat pour les bibliothèques est trop longue), de plus

l'installation systématique du logiciel par l'utilisateur est un autre frein. Le support CD-ROM n'est plus vraiment une priorité dans les médiathèques et son usage semble se restreindre et son abandon semble inéluctable.

La transformation des bibliothèques en médiathèques s'est accompagnée dans bien des cas de la création d'espaces dédiés à l'informatique. Ces espaces pouvaient être consacrés à l'utilisation des CD-ROM appartenant à la structure et un peu plus tard, avec l'apparition d'Internet, à la navigation sur le web. Quel est le rôle d'une bibliothèque vis-à-vis de l'informatique dans sa bibliothèque ? Avec l'avènement d'Internet, certaines bibliothèques ont proposé à leurs lecteurs d'accéder à ce nouveau service, faisant office en quelque sorte de cybercafé pour permettre à toute une population non équipée de découvrir cet outil. Depuis, l'informatique et Internet se sont démocratisés et le rôle de la bibliothèque en la matière également. Offrir Internet aux usagers n'a de sens que si cette démarche est accompagnée d'une politique d'encadrement réelle. Une médiation est nécessaire tout comme elle l'est pour le livre, des moyens de sensibiliser le public à la société de l'information doivent être mis en place. Des initiations à la navigation sur le web peuvent être bien sûr encore d'actualité pour réduire la « fracture numérique » et permettre au plus grand nombre d'accéder à ce moyen de communication. Cependant, l'équipement des français en informatique ne cesse d'augmenter : on estime qu'en janvier 2006, un foyer français sur deux est équipé d'un ordinateur¹⁷. Il faut donc continuer à attirer ces personnes déjà équipées vers des services qu'ils ne connaissent pas encore et que les bibliothèques doivent leur faire découvrir avec par exemple des sélections de sites réalisées par le personnel de la médiathèque. En plus de faire découvrir les logiciels de la médiathèque ou même des logiciels de base (bureautique, envoi de courrier électronique, etc...), il faut pouvoir proposer des animations plus spécifiques comme la réalisation de montages photos par le biais du logiciel « Photoshop », des initiations à la vidéo assistée par ordinateur, etc...

Certaines bibliothèques ont également adhéré au programme « Espaces Culture Multimédia ¹⁸ » initié en 1998 par le ministère de la culture et de la communication qui vise à démocratiser l'accès aux nouvelles technologies. Ce label veut développer à la fois « la dimension culturelle des technologies » comme moyen d'accès au savoir et comme « outil de création et d'expression ». L'obtention de ce label nécessite donc un personnel qualifié capable de former le public à l'informatique, de le sensibiliser à une culture en ligne et de stimuler la création par le biais de l'informatique. Cette exigence limite forcément le nombre

¹⁷ <http://www.znet.fr/actualites/informatique/0,39040745,3930938,00.htm>

¹⁸ <http://www.ecm.culture.gouv.fr/>

de structures capables de répondre à une telle demande. Aujourd'hui seules trois bibliothèques dans notre région ont obtenu le label « ECM » auprès du ministère, cela leur a permis de se voir financer pour 50 % du coût de fonctionnement de l'espace : il s'agit des bibliothèques de faches-Thumesnil, de Tourcoing et de Gravelines. Ce type de démarche est assurément positif et devrait pouvoir se développer à l'avenir.

Le nombre de postes informatiques a considérablement augmenté dans les bibliothèques. Ceux-ci servent à la consultation des catalogues ou des CD-ROM présentés par la bibliothèque. Dans l'avenir, on pourrait assister à un nouvel usage de l'informatique avec le développement des quotidiens en ligne. En effet, l'achat par les bibliothèques des quotidiens régionaux et nationaux est une pratique courante. L'abonnement en ligne à ces journaux permettrait d'accéder aux archives sans avoir à conserver les journaux sous forme papier pendant plusieurs mois. Avec le développement des journaux en ligne, cette idée semble à développer. Si les bibliothèques de lecture publique n'ont pas encore mis en place ce système, il faut savoir que nombre de bibliothèques universitaires achètent à la fois la version papier et la version électronique de la revue qu'ils mettent à la disposition de leurs étudiants. Cette version en ligne des journaux est un service « en plus » que le public pourrait apprécier.

La bibliothèque n'est plus seulement un lieu de prêt de documents, il doit devenir un lieu de sensibilisation et à l'informatique. Il s'agit véritablement d'une mission de service public que de rendre accessible à tous les nouvelles technologies. L'influence de l'informatique va sans cesse grandissante dans la société et la bibliothèque peut jouer un rôle important dans la résorption de la fracture numérique. Bien sûr, il ne s'agit que d'un rôle parmi d'autres pour les bibliothèques mais le développement d'espaces informatiques au sein des bibliothèques semblent être un gage pour l'avenir de ces structures qui voient arriver une nouvelle forme de transmission du savoir. (Voir Annexe 11)

3.3.2 Le prêt de téléchargement : une perspective d'avenir ?

La bibliothèque se doit d'offrir l'accès aux nouvelles technologies à un public large mais cela ne doit pas faire oublier le prêt de documents qui reste la fonction première des bibliothèques. Le livre électronique existe maintenant depuis quelques années, cependant son usage reste limité. Comment expliquer ce décollage raté ? Quels sont les avantages et inconvénients de cet outil ? Ce sujet sera traité à travers le témoignage de Sylvie Moine,

conservateur à la bibliothèque universitaire de l'Université Lille 1, qui a testé le livre électronique de janvier à juin 2006.

Qu'est-ce qu'un livre électronique ou « e-book » ? Difficile aujourd'hui de différencier un livre électronique d'un livre numérisé dans le cadre d'une bibliothèque numérique. Le livre électronique désignait à l'origine « les appareils portables et munis d'un écran dédiés à la fois lecture d'œuvres numériques » mais cette définition (qui concernait les premiers e-book qui étaient des tablettes dotées d'un écran à cristaux liquides avec deux boutons pour faire défiler le texte, en France il portait le nom de « cybook ») est bien plus floue car aujourd'hui, les livres électroniques sont bien souvent téléchargeables via un simple PC.



Exemple d'e-book : le cybook lancé par le français Cytale en 1999

Nous retiendrons pour ce travail que le terme de livre électronique ou « e-book » désigne aussi bien les appareils de livre électronique (ex : le « cybook ») que l'ouvrage numérisé. Sa numérisation a été effectuée par une entreprise chargée de son transfert dans ce support en collaboration avec la maison d'édition qui possède les droits du livre. Le livre électronique est disponible la plupart du temps en format PDF*, logiciel de lecture répandu et disponible sur Internet. Les livres proposés au prêt dans les bibliothèques universitaires ou municipales en ligne sont des ouvrages récents proposés par des agrégateurs*.

L'expérience menée à Lille 1 a été réalisée par la volonté de la direction de la technologie du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette opération a eu lieu dans une dizaine d'universités françaises et avait pour but d'évaluer la pertinence du prêt électronique et d'observer quels types de documents étaient susceptibles d'intéresser les étudiants. L'expérience a été réalisée en collaboration avec l'agrégateur Numilog qui a fourni les livres électroniques. L'université a choisi elle-même dans le fonds possédé par Numilog¹⁹ les documents qu'elle souhaitait offrir au prêt à ses étudiants, 161 documents ont été choisis en tout pour l'université de Lille1. Ce choix s'est effectué en

¹⁹ <http://www.numilog.com/bibliotheques.asp>

relation avec les formations proposées par l'université : sciences et techniques et sciences humaines.

Le prêt en lui-même est simple pour l'utilisateur : chaque lecteur remplit le formulaire d'inscription en ligne en précisant ses nom et prénom et surtout en indiquant son numéro d'inscription à la bibliothèque universitaire. Il choisit ensuite un mot de passe et reçoit un e-mail de confirmation de son inscription. A cet instant, le lecteur peut emprunter des livres électroniques gratuitement.

Quels sont les avantages et les inconvénients du livre électronique et quels ont été les résultats de cette initiative à l'université de Lille 1 ? Une enquête a été menée par les services de la bibliothèque universitaire de Lille1 du mois de mars à celui de mai 2006 auprès des utilisateurs de ce service. L'avantage le plus souvent évoqué est la possibilité d'emprunter 24 heures sur 24 un livre même quand la bibliothèque a fermé ses portes. L'autre atout mis en avant est la possibilité d'emprunter à distance sans obligation de déplacement à la bibliothèque. A ces arguments s'ajoute les possibilités pour le lecteur d'imprimer certains passages du livre et d'effectuer du « copier-coller » (en usage limité cependant) et de consulter quelques pages de l'ouvrage avant emprunt. Enfin, il faut souligner également que l'e-book est interactif (on peut y ajouter des notes, surligner, etc...) et qu'il offre des signets qui favorisent une meilleure recherche des informations.

Cependant, certains inconvénients viennent obscurcir l'horizon du livre électronique. Tout d'abord, l'offre de livres électroniques reste limitée en France car seuls quelques éditeurs se prêtent au jeu : les éditions de La Découverte, EDP sciences, Hermès, etc... Il en résulte que l'offre est assez peu satisfaisante, avec des livres plutôt techniques (dictionnaires, guides de voyage, guides pratiques, informatique), mais leur nombre reste insuffisant. On constate au contraire dans le monde anglo-saxon que de nombreuses revues ne sont plus disponibles qu'en ligne et que les éditeurs même grand public sont plus nombreux à s'investir dans cette démarche. L'avenir du livre électronique se joue sans aucun doute du côté des éditeurs. Les emprunteurs de Lille 1 ont donc logiquement reproché à l'offre de livres électroniques de ne pas être assez diversifiée. Un autre obstacle au développement du livre électronique est la lecture sur écran. Si cela ne semble pas gênant pour le chercheur ou l'étudiant, cet aléa semble rédhibitoire pour le lecteur qui tient au support livre et qui lit par plaisir. Le succès de l'expérience de Lille 1 a été limité (87 livres prêtés sur cinq mois pour un peu moins d'une cinquantaine d'utilisateurs), cependant ce type de prêt connaît une expansion sans précédent.

On remarque notamment que des bibliothèques municipales développent le prêt par téléchargement de livres électroniques. Les bibliothèques de Marseille, Troyes ou Anthony proposent ce service à leurs usagers. Les prêts sont comme à Lille 1, chrono dégradables*,

et ils durent pour ces bibliothèques municipales 15 jours. Mais l'initiative la plus intéressante est sans doute celle menée par la bibliothèque de Boulogne-Billancourt. Depuis 2003, la bibliothèque Landowski permet à ses usagers d'emprunter des livres électroniques via leur site²⁰. Cette offre « classique » se double d'une autre fonctionnalité. En collaboration avec deux associations d'enfants et d'adultes handicapés, elle offre la possibilité à ces personnes de ne pas avoir à se déplacer pour choisir leurs livres. Plus intéressant encore est l'usage fait de cette technologie : en collaboration avec l'association ALIS (Association du Locked-In Syndrome concernant les personnes tétraplégiques et muettes, ne communiquant qu'à l'aide du clignement des paupières), la bibliothèque offre un accès privilégié aux livres électroniques aux malades membres de l'association sur tout le territoire. Des logiciels permettent au lecteur handicapé de lire de façon autonome : le texte défile et le lecteur ne doit plus tourner les pages. Il s'agit ici d'une initiative intelligente de la part d'une bibliothèque qui remplit ainsi sa fonction d'accès à la culture au plus grand nombre. A l'avenir, il semble opportun de développer ce type de démarche qui s'approprie de manière remarquable l'innovation technologique au service de la lecture publique.

Le prêt par téléchargement ne se limite pas au prêt de livres électroniques. Le prêt de musique par téléchargement voire de films se mettent en place également. La médiathèque de Troyes propose ainsi via son iThèque de prêter de la musique en ligne. L'inscription à ce service est gratuit pour les inscrits à la bibliothèque et permet d'écouter de la musique en streaming sur son ordinateur, les morceaux téléchargés sont disponibles 21 jours et sont également chrono dégradables. La musique proposée n'est pas celle qui est diffusée par les médias mais il s'agit plutôt de musique classique, de jazz ou de musique alternative. L'avenir nous dira si ce type de service rencontrera le succès face aux logiciels de peer to peer et si les bibliothèques pourront proposer une offre musicale élargie.

3.3.3 Vers une bibliothèque hybride ?

Bibliothèques et informatique sont aujourd'hui devenues des partenaires indissociables. De la naissance des logiciels de gestion des bibliothèques et donc, à l'informatisation des bibliothèques à l'avènement des bibliothèques numériques, le chemin parcouru en trente années est considérable. Imaginer la disparition des bibliothèques « physiques » et du livre en tant qu'objet relève de la science-fiction tant le livre reste chargé de symboles pour le lecteur. La tendance est donc à la bibliothèque hybride offrant à la fois des supports imprimés traditionnels et des supports électroniques. Aujourd'hui, le savoir sur Internet reste

²⁰ <http://www.mobipocket.com/ebookbase/library/landowski/>

diffusé de façon anarchique et désordonnée, seules les bibliothèques offrent au public un classement rigoureux du savoir et c'est un argument encore valable malgré l'apparition des bibliothèques numériques. Néanmoins, une fracture risque de nouveau de voir le jour entre bibliothèques de recherche, universitaires en plein boom numérique et les bibliothèques de lecture publique. En effet, si les ressources des bibliothèques de recherche seront dans l'avenir disponibles sur Internet, celles des bibliothèques de lecture publique seront toujours dans les rayonnages à moins d'un improbable essor du livre électronique. La bibliothèque de lecture publique doit mettre en avant son rôle de service public et développer des moyens pédagogiques à destination de ses usagers pour permettre une meilleure connaissance et une meilleure orientation dans le monde électronique.

Les bibliothèques ont bien souvent été pionnières dans le domaine des nouvelles technologies (microfilm puis numérisation, accès à Internet, etc...) et doivent continuer à offrir au public les dernières évolutions en ce domaine. L'informatique est une opportunité bien plus qu'un danger pour les bibliothèques : elle a fait évoluer le métier de bibliothécaire en profondeur pour offrir au public un service plus large, en adéquation avec son époque. On peut gager qu'à l'avenir, les bibliothèques sauront toujours attirer chercheurs et lecteurs dans un même lieu dédié à la fois au désir d'apprendre et aux loisirs.

Conclusion

Depuis la création de l'informatique, les bibliothèques ont été l'un des secteurs les plus marqués par cette évolution. Si ce changement est dans son ensemble plutôt positif, certains risques inhérents à l'informatique paraissent inévitables.

Les pannes de serveur ou de réseau informatique sont le talon d'Achille de ces technologies, il m'a été donné de l'observer durant ma période de stage. Cette situation tirée de mon expérience à la Médiathèque départementale du Nord montre bien la « dépendance » que l'informatique a engendré.

Outre cet aspect purement organisationnel et qui finalement concerne bien plus que le seul secteur des bibliothèques, il paraît inéluctable que l'offre numérique continue de se développer mais sans pour autant marquer la fin du livre et des bibliothèques. Si de récents chiffres montrent un réel changement dans l'usage fait des bibliothèques par le public (Voir annexe 14), il n'en reste pas moins qu'elle demeure un lieu culturel de plus en plus fréquenté. Les technologies et les bibliothèques sont faites pour s'entendre et la complémentarité des deux offres est un atout pour un public toujours plus nombreux.

Bibliographie

BERTRAND Anne-Marie. Les bibliothèques. Paris : La Découverte, 2004, 123 p.

BERTRAND Anne-Marie. Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 157 p.

MARTIN Henri-Jean. Bibliothèques. Encyclopedia Universalis, corpus 4. Paris : 1995, p.96-101.

JACQUESSON Alain. L'informatisation des bibliothèques : histoire, stratégie et perspectives. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1995, 362 p.

JACQUESSON Alain, RIVIER Alexis. Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2005, 573 p.

ENJALBERT Gaëlle. Offrir Internet en bibliothèque publique. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2002, 212 p.

CHEVRY Emmanuelle. Les sites web des bibliothèques municipales françaises : vers de nouveaux territoires ?. Bulletin des Bibliothèques de France (BBF), 2006, n°3, P. 16-23.

PALLIER Denis. Les bibliothèques. Paris, Presses universitaires de France., 2006, 127p.

CALENGE Bertrand. Les petites bibliothèques publiques. Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2006, 272 p.

Webographie

CONSEIL GENERAL DU NORD. (Page consultée le 26 mars 2007). Un bibliobus pour le Département de Suceava-Roumanie. [En ligne]. Adresse URL : http://wportail.cg59.fr/portal/page?_pageid=33,30899&_dad=portal&_schema=PORTAL&id_rubrique=1018

CONSEIL GENERAL DU NORD. (Page consultée le 26 mars 2007). Le budget 2006 du Département du Nord. [En ligne]. Adresse URL : http://wportail.cg59.fr/portal/page?_pageid=33,30899&_dad=portal&_schema=PORTAL&id_rubrique=54

CONSEIL GENERAL DU NORD. (Page consultée le 26 mars 2007). La médiathèque départementale et la lecture. [En ligne]. Adresse URL : http://wportail.cg59.fr/portal/page?_pageid=33,30899&_dad=portal&_schema=PORTAL&id_rubrique=37

MAISONNEUVE Marc. (Page consultée le 26 mars 2007). L'informatisation des bibliothèques en 2005. [En ligne]. Adresse URL : http://www.toscaconsultants.fr/articles/LH_3mars2006_marche2005.pdf

SIX DEGRES. (Page consultée le 26 mars 2007). Les usages d'Internet dans l'enseignement supérieur : de la documentation au plagiat. [En ligne]. Adresse URL : http://www.compilatio.net/files/sixdegres-sphinx_enquete-plagiat_fev06.pdf

DE CRAECKER Christine. (Page consultée le 26 mars 2007). Bibliothèques et Internet. [En ligne]. Adresse URL : http://www.webzinemaker.com/admi/m6/page.php3?num_web=8526&rubr=4&id=245428

BISSON Julien. (Page consultée le 26 mars 2007). Des lettres sur la toile. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.figaroetudiant.com/multimedia/20050519.ETU0006.html>

VAJOU Michel. (Page consultée le 26 mars 2007). Droit d'auteur : Quel cadre juridique pour les bibliothèques numériques ? [En ligne]. Adresse URL : http://i-expo.net/documents/2006/pn_3.htm

LA REPUBLIQUE DES LETTRES. (Page consultée le 26 mars 2007). Les éditeurs allemands abandonnent les poursuites contre le projet de bibliothèques Google. [En ligne]. Adresse URL :

<http://www.republique-des-lettres.fr/1260-google.php>

INTERASSOCIATION ARCHIVISTES BIBLIOTHECAIRES DOCUMENTALISTES. (Page consultée le 26 mars 2007). Pour une législation équilibrée en matière de droit d'auteur dans la société de l'information. [En ligne]. Adresse URL :

http://www.droitauteur.levillage.org/spip/article.php3?id_article=24

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. (Page consultée le 26 mars 2007). Les Espaces Culture Multimedia. [En ligne]. Adresse URL :

<http://www.ecm.culture.gouv.fr/>

BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON. (Page consultée le 26 mars 2007). Les bibliothèques et le livre électronique : panorama, enjeux, avenir. [En ligne]. Adresse URL :

<http://www.ens-lyon.fr/Bibli/bib-num/ebook.pdf>

JACOB Arnaud. (Page consultée le 26 mars 2007). E-book : le retour. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.fluctuat.net/2895-Le-livre-numerique-1999-2006>

PATEZ Alain. (Page consultée le 26 mars 2007). Bibliothèque et lecture en mobilité. [En ligne]. Adresse URL :

<http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/frontoffice/2004/06/imprimerDocument.xsp?id=bbf-2004-06-0098-001/2004/06/fam-apropos/apropos>

ENDRIZZI Laure. (Page consultée le 26 mars 2007). L'éducation à l'information : une question de lieu ? [En ligne]. Adresse URL :

http://urfistinfo.blogs.com/urfist_info/2006/07/lducation_linfo.html

MARESCA Bruno. (Page consultée le 26 mars 2007). La fréquentation des bibliothèques a doublé depuis 1989. [En ligne]. Adresse URL :

<http://www.credoc.fr/pdf/4p/193.pdf>

Glossaire

Agrégateur : société regroupant sur une même plate-forme technique les livres électroniques de plusieurs éditeurs.

Bibliothéconomie : La bibliothéconomie est l'ensemble des techniques de gestion et d'organisation des bibliothèques. Elle comprend tous les savoir-faire relatifs à la construction, à l'organisation, à la gestion du personnel et des finances ainsi qu'aux relations avec les usagers.

Catalogue : outil documentaire qui permet de repérer un document dans le fonds d'une bibliothèque ou d'un établissement documentaire. Il permet à l'utilisateur de trouver le document à partir de ses éléments caractéristiques, ensuite d'identifier le document recherché grâce à sa description bibliographique et enfin de le localiser par son adresse.

Chronodégradable : qui disparaît au bout d'un certain temps déterminé par la bibliothèque.

Interopérabilité : possibilité d'échanger des données entre deux systèmes ou logiciels différents. Elle permet une indépendance par rapport à un logiciel, évite les monopoles et rend possible la lecture de données par plusieurs logiciels dont les logiciels libres.

Notice bibliographique : ensemble de données organisées sous forme de champs et qui décrivent un document (champ auteur / champ titre / champ année et lieu de publication / champ mot clé ...)

Numérisation : procédé consistant à traduire en fichiers informatiques des textes, images ou son.

PDA : abréviation anglaise pour Personal Digital Assistant, assistant personnel en français. Ces terminaux sont de véritables ordinateurs de poche, proposant des fonctions de communication et d'interactivité plus ou moins élaborées. La taille de leur écran et leur connexion au réseau mobile permet d'accéder à l'Internet mobile.

PDF : qui signifie Portable Document Format (traduit littéralement par format portable de documents), est un format de fichier informatique créé par la société Adobe Systems. Il est à noter que c'est un format ouvert : ses spécifications sont publiques et utilisables librement.

Streaming : Principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en « direct » (ou en léger différé). Très utilisé sur Internet, il permet la lecture d'un flux audio ou vidéo à mesure qu'il est diffusé. Il s'oppose ainsi à la diffusion par téléchargement qui nécessite par exemple de récupérer l'ensemble des données d'un morceau ou d'un extrait vidéo avant de pouvoir l'écouter ou le regarder.

UNIMARC : MARC est l'acronyme de Machine-Readable Cataloging. Il désigne un format de données permettant d'informatiser les catalogues de bibliothèques. UNIMARC est conçu pour être l'interface entre tous les formats MARC, il s'est rapidement imposé comme le format de données bibliographiques le plus répandu.

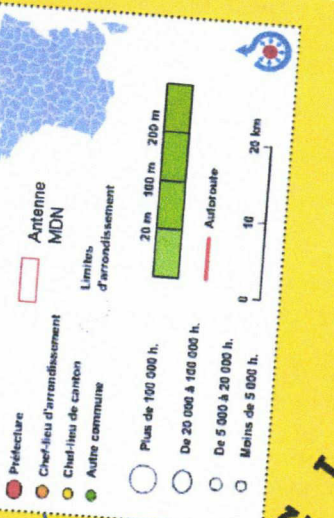
XML : l'« eXtensible Markup Language » est un format de données utilisé pour l'échange structuré de documents sur le web, il sera utilisé à l'avenir par les bibliothèques.

ANNEXES

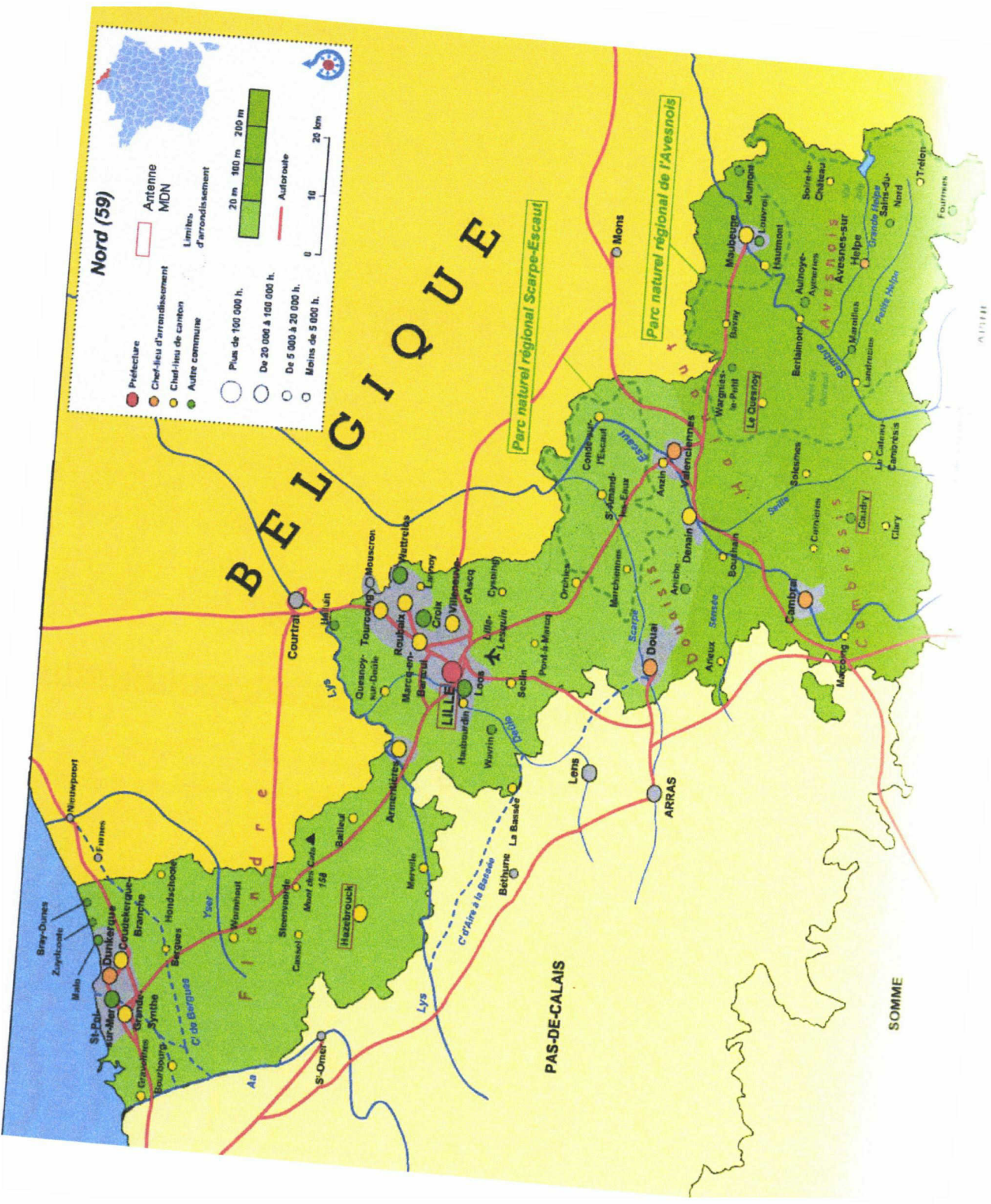
Annexe 1

Carte du département du Nord et antennes de la MDN

Nord (59)



BELGIQUE



PAS-DE-CALAIS

SOMME

Annexe 2

L'opération « Bibliodays » - Source : Le Nord,
N° 194, Juillet-Août 2006

Revenez à la plage avec les « Bibliolidays » à Bray-Dunes !

Les vacances, c'est aussi le temps de la lecture. Menée en partenariat avec la ville et la médiathèque de Bray-Dunes, l'opération « Bibliolidays » est reconduite cette année. Du 11 juillet au 28 août, un bibliobus de la médiathèque départementale stationnera sur la digue pour proposer à la lecture, gratuitement, quelque 3 000 livres.

Le lundi et le jeudi matin, il sera installé sur le camping municipal. Seule obligation pour les lecteurs : une inscription et justificatif de domicile, et une autorisation parentale pour les mineurs. Des tables et des parasols seront disposés devant le bibliobus, journaux et magazines pour vous amuser sur place. Le mardi, les animatrices effectueront des lectures sur la plage, pour les enfants qui n'ont pas poussé la porte du bibliobus et pour leurs parents !

Un spectacle est prévu chaque mercredi à 15 h, assurés principalement par des conteurs et des musiciens. L'année dernière, le bibliobus a enregistré 500 inscriptions.



Le bibliobus est ouvert du lundi au vendredi, de 10 à 18 h.
Fermé les 14 et 15 août. Rens. médiathèque départementale,
antenne de Flandre, 03 28 41 63 57

Annexe 3

Subventions d'investissement accordées au titre
de la lecture publique

**INVESTISSEMENT - CONSTRUCTION AMENAGEMENT EQUIPEMENT DE
BIBLIOTHEQUES -**

ANNEE 2005

arrondissement	COMMUNE	DATE CP 2005	OPERATION	COUT HTF (euros)	SUBVENTION ACCORDEE En euros	TAUX (%)
VANDRES	CHAMBREVALES	13 mai	Construction	127 074	51 070	40
	LEVAL	13 mai	Informatisation	9 162	5 462	60
	FOURVOSQI	13 mai	Construction	1 838 574	467 715	20
CANTONAL	BOUVIGNIES	13 juin	Mobilier	14 477	5 791	40
	BOUVIGNIES	13 juin	Construction	127 036	50 814	40
	SAINT-PIERRE-DE-TREVAUX	13 juin	Informatisation	21 080	8 432	40
	MOULVAIRES	26 sept	Mobilier	9 787	3 915	40
	MOULVAIRES	26 sept	Multimedia	2 387	1 910	Forfait
	VELESTY	26 sept	Informatisation	9 102	3 200	Forfait
	SAINT-PIERRE-DE-TREVAUX	26 sept	Renovation	18 544	7 417	40
	SAINT-PIERRE-DE-TREVAUX	14 nov	Mobilier	22 705	9 082	40
DORVILLE	ANHILERS	13 mai	Renovation	6 580	2 632	40
	BOUVIGNIES	13 mai	Mobilier	44 975	8 995	20
	BOUVIGNIES	13 mai	Informatisation	17 094	3 200	Forfait
	BOUVIGNIES	13 juin	Multimedia	7 496	2 623	Forfait
DORVILLE	ARMIBOUTS-CAPPEL	13 mai	Construction	676 594	126 710	20
	BOURBIGNY	13 mai	Informatisation et multimedia	37 486	9 600	60 % de 16 000
	CASSEL	13 mai	Construction	555 363	111 073	20
	MILLAS	13 mai	Mobilier	11 337	4 535	40
	ONFLEAIRE	13 mai	Mobilier	12 872	4 833	40
	NEUF-BEROUIN	14 nov	Multimedia	3 246	2 597	Forfait
	WAILLON-CAPPEL	14 nov	Amenagement	177 188	70 955	40
	WARDHEM	14 nov	Informatisation	6 762	3 200	Forfait
	ONFLEAIRE	14 nov	Multimedia	2 620	2 096	Forfait
	BOULLEZELLE	5 dec	Multimedia	2 724	890	40
	BOULLEZELLE	5 dec	Mobilier	21 936	8 406	40
	WARDHEM	5 dec	Mobilier	28 377	11 750	40
	LELLI	CAMPBEN-EN-CAMBIBAUT	13 juin	Informatisation	6 119	3 200
FOREST-SUR-MARQUE		13 mai	Mobilier	48 180	9 636	20 %
FOREST-SUR-MARQUE		13 mai	Multimedia	11 026	3 200	Forfait
LELLI		13 mai	Informatisation	6 830	3 200	Forfait
CAMPBEN-EN-CAMBIBAUT		26 sept	Multimedia	42 790	3 200	Forfait
WAILAGNIES		26 sept	Mobilier	51 530	10 306	20
WAILAGNIES		26 sept	Informatisation	24 046	9 600	60 % de 16 000
ENNI-THERES-EN-WILPES		14 nov	Construction	228 927	91 571	40
LELLI		14 nov	Informatisation	5 650	3 200	Forfait
LELLI		14 nov	Mobilier	4 250	1 700	40
LELLI		14 nov	Mobilier	85 226	17 045	20
LELLI		14 nov	Informatisation	49 997	9 600	60
LELLI		14 nov	Construction	374 969	149 987	40
VAL-DE-SAINTE-ANNE	VAL-DE-SAINTE-ANNE	13 juin	Mobilier	6 536	3 397	20
	VAL-DE-SAINTE-ANNE	26 sept	Construction	265 185	41 077	20
TOTAL			42 opérations		1 246 332 euros	

Annexe 4

Subventions de fonctionnement attribuées au titre
de la lecture publique

**FONCTIONNEMENT - FINANCEMENT DE PROJETS AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE
ANNEE 2005**

STRUCTURES	ACTIVITE	DATE CP	SUBVENTION ATTRIBUEE (euros)
CENACLE DE DOUAYEUIL	Printemps des poètes	13-05-05	550
Office de Tourisme du Mont Cassel	Festival de conte	13-05-05	1 200
RENAISSANCE FRANCAISE	Promotion de la langue française	13-05-05	500
NO MAN'S LANGUES	Salon des langues étrangères	13-05-05	1 500
L'ŒUX D'ETRE	Revue de poésie	13-05-05	6 000
GAY KITSCH CAMP (GKC)	Edition et diffusion	13-05-05	1 500
FILIGRANE	Ateliers d'écriture	13-05-05	1 500
FESTI-LIVRES	Salon du livre	13-05-05	7 000
ESCALES DES LETTRES	Rencontres littéraires/résidences d'auteurs	13-05-05	20 000
FEDERATION DES FOYERS RURAUX	Conteurs en campagne et Ruralivres	13-05-05	35 000
BROUILLONS DE CULTURE	Promotion du livre jeunesse	13-05-05	6 000
LETTRES EUROPEENNES	Promotion littérature européenne	13-05-05	15 000
A.L.C EVENEMENTS	Salon de la BD à Lys-lez-Lannoy	13-05-05	10 700
ADNSEA	Opération "Lis avec moi"	13-05-05	28 000
LIBRAIRE A LILLE	Manifestation littéraire "Passions d'Avril"	13-05-05	1 500
OMEGA	Salon de la BD à Valenciennes	13-05-05	500
VERRE ET CREATION	Edition d'une revue	13-06-05	38 150
AGAM	Opération livre-pages	26-09-05	1 500
FEDERATION CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS	Animation réseaux lecture	26-09-05	13 800
FLAMANDS ROSES	Festival homo littéraire	26-09-05	500
ARABESQUE	Salon du livre franco-arabe	26-09-05	1 000
DIALOGUES THEATRE	Commémoration centenaire mort de Jules Verne	26-09-05	1 000
ANIMALIVRE	Salon livre animation jeunesse	26-09-05	3 000
BAVAR	Activité « livre-objet »	26-09-05	1 000
ELANEN	Opération lire et faire-lire	26-09-05	3 000
G. FIDIT	Colloque langue picarde	26-09-05	500
COMMUNE D'ETROEUNGT	Salon du livre	26-09-05	500
COMMUNE DE NIEPPE	Salon du livre	26-09-05	1 500
COMMUNE DE NEUVILLE EN FERRAIN	Salon du livre	26-09-05	3 000
COMMUNE DE BONDUES	Salon du livre	26-09-05	500
EDITEURS DU NORD/PAS DE CALAIS	Salon du livre	14-11-05	32 000
OMCEP BAILLEUL	Lecture et petite enfance	14-11-05	2 000
ARTS ET MEDIAS D'AFRIQUE	Fest'afrika	14-11-05	22 000
LIRE A ROUBAIX	Animation livre et lecture	14-11-05	2 500
ASSOCIATION 2000	Salon du livre	05-12-05	1 000
SCRIVAINS ASSOCIES AU THEATRE	Activités littéraires sur le théâtre	05-12-05	7 000
TOTAL			271 900

Annexe 5
Convention de stage



E.I.P.
21 FEV 2007

UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE – LILLE3
ESPACE INSERTION PROFESSIONNELLE – SUAIO
BP 60149
59653 VILLENEUVE D'ASCQ Cédex

n°carte étudiant(e) :

CONVENTION DE STAGE

Vu le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris en application de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

ARTICLE 1

La présente convention règle les rapports entre l'entreprise

Raison sociale (NOM DE L'ENTREPRISE) Médicalistique départementale du Nord

Numéro SIREN Code APE/NAF ou (Secteur d'Activité).....

Adresse (caractères d'imprimerie) M. L. B. rue de la République 59100 Valenciennes

S.T. 150 Tél. 03 20 52 29 24

représentée par M^{me} Ilana GORE DEBIEVE

qualité Responsable en charge de K.U. De en

et l'Université Charles de Gaulle - Lille 3, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude DUPAS, concernant le stage de formation professionnelle, obligatoire dans le cadre des études, et effectué par :

M

étudiant(e) en Option cycle : année:

adresse de l'étudiant(e).....

Tél :

L'Université devra porter cette convention à la connaissance de l'étudiant(e) intéressé(e) et obtenir, préalablement au stage, un consentement exprès aux clauses de celle-ci.

ARTICLE 2 - Objet du stage -

Le stage de formation aura pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné à l'Université⁽¹⁾.

(1) Décret n° 2006-1093 (article 6) : aucune convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié, pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité, pour occuper un emploi saisonnier.

ARTICLE 3 - Programme du stage - définition des activités -

Le programme du stage établi par le responsable de l'entreprise ou de l'établissement d'accueil et l'étudiant(e) concerné(e), conforme aux objectifs de la formation en accord avec le professeur responsable, est le suivant :

Participation à la bibliothèque de l'entreprise
Van der Neersch

ARTICLE 4 - Durée du stage -

Le stage commencera le 18 de novembre 2007 et se terminera le 3 janvier 2008

La durée hebdomadaire maximale du stagiaire dans l'entreprise est fixée à : heures. 35 h

Travail de nuit (oui/non) : non Dimanches / jours fériés (oui/non) : non

ARTICLE 5 - Encadrement du stagiaire -

Le suivi du stage, le contrôle de l'activité du stagiaire et l'appréciation sur la qualité de son stage sont placés sous la responsabilité de :

Pour l'entreprise (nom et qualité) : Ilana GORE DEBIEVE

Pour l'université (nom et qualité) :

ARTICLE 6 - Conditions de déroulement du stage -

Durant le stage, le stagiaire sera strictement soumis aux conditions de travail et d'horaire du personnel de l'entreprise, aux visites médicales et au respect du secret professionnel.

Lorsqu'il existe, clauses du règlement intérieur de l'entreprise applicables au stagiaire :

Le stagiaire pourra bénéficier d'autorisations d'absence dans le cadre d'obligations attestées par l'université.

Autres cas d'autorisations d'absence :

ARTICLE 7 - Gratification / rémunération / indemnisation -

L'entreprise pourra verser au stagiaire une gratification⁽²⁾ ou une rémunération. La gratification/rémunération est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs.

Montant de la gratification rémunération :

L'entreprise pourra indemniser l'étudiant-stagiaire des frais de déplacement ou de double résidence⁽³⁾ lorsque celui-ci effectue un stage dans un établissement de l'entreprise d'accueil, éloigné de son domicile.

Avantages éventuels offerts au stagiaire (restauration, hébergement...) :

(2) En application de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006, les gratifications versées dans le cadre de stages dans la limite de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 360 € base temps plein en 2006) ne revêtent pas le caractère de rémunération et sont donc exclues de l'assiette des cotisations de sécurité sociale. A l'inverse, la rémunération versée au stagiaire, lorsqu'elle est supérieure au seuil d'exonération, entre intégralement dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale. (3) Selon les limites fixées par l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié.

ARTICLE 8 - Assurances - Accidents du Travail -

Pendant son stage, le stagiaire demeure étudiant et reste affilié au même régime de sécurité sociale que durant sa scolarité. Les déclarations d'accident de travail ou de trajet au sens de l'article L. 412-8 du code de la Sécurité Sociale incombent à l'Université⁽⁴⁾. L'étudiant soussigné aura obligatoirement souscrit une assurance couvrant sa "Responsabilité Civile" auprès d'une mutuelle étudiante ; enfin, l'entreprise doit elle-même avoir souscrit une assurance "Responsabilité Civile".

(4) Lorsque le stagiaire perçoit une rémunération, il est assimilé à un salarié de l'entreprise du point de vue du risque "accident de travail" ; dans ce cas, la déclaration d'accident incombe à l'employeur.

ARTICLE 9 - Rapport de stage, bilan et validation -

A l'issue de son stage, l'étudiant-stagiaire présentera un rapport qui sera soumis à l'appréciation des responsables effectifs de l'entreprise et de l'enseignement. Ce dernier pourra également demander au responsable de l'entreprise son appréciation sur le stagiaire.

Conditions de validation du stage dans le cadre de la formation :

ARTICLE 10 - Attestation de stage -

Le chef d'entreprise remettra au stagiaire une attestation de stage indiquant la nature et la durée du stage.

ARTICLE 11 - Fin anticipée du stage -

En cas de non respect des obligations fixées par la présente convention, dûment constaté par l'une des parties, il peut être mis un terme anticipé au stage par lettre motivée adressée aux autres signataires.

Signature de l'étudiant (précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé") :

*lu et approuvé
Compu*

Visa de l'enseignant responsable de l'Université :

Nom : *J. T. I. M. I.*

Signature du responsable de l'entreprise (précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé") :
Le Directeur de la Formation

Jean Philippe BERTOUT

[Signature]
Signature du Président de l'Université :

Date

La présente convention sera remplie et signée en trois exemplaires destinés respectivement à l'entreprise, à l'étudiant-stagiaire et à l'Espace Insertion Professionnelle de la Maison de l'Etudiant. Pour tous renseignements et correspondance, s'adresser à :

Annexe 6

Le centenaire de la naissance de Van der Meersch

Source : Le Monde, 24 et 25 septembre 2006

d'Ascq ; Tom Da Silva, 11, rue Paul Lafargue, Villeneuve d'Ascq ; Julie Gosset, 12, rue Parmentier à Puteaux ; Paul Sonneck, 20, rue Dentfert Rochereau, Tourcoing ; Alexandre Naguilou, 42, rue Collette ; Léa Jenquin, 16, rue d'Englos, Faches-Thumesnil ; Lillie Wemel, 99, rue du Calvaire, Hem ; Amel Khellafi, 71/109, bd de Valmy, Villeneuve d'Ascq ; Ryan Liberkowski, 80 bis, rue Jules Guesde, Lys-lez-Lannoy ; Léna Carrette, 7, rue du Mélançois, Villeneuve d'Ascq.
DECES - Georges Therin, 1, rue Condorcet ; Monique Judas épouse Vandeputte, 1, rue M. Van der Meersch ; Patrick Rousel, 3, sentier Grésillon ; Rachel Prevost, veuve Lambrecht, 3/8, rue Mélima Merrouin à Villeneuve d'Ascq.

Le centenaire de la naissance de Van der Meersch

L'écrivain Maxence Van der Meersch est né à Roubaix le 4 mai 1907. La municipalité de Wasquehal va célébrer le centenaire de sa naissance avec des concours, des conférences, une exposition et une projection de film.

Maxence Van der Meersch, comme le peintre Remy Coghe, fait partie des figures roubaisiennes qui passionnent le député-maire Gérard Vignoble. Pas étonnant que Wasquehal célèbre elle aussi le centenaire de la nais-

sance de l'écrivain. « Plus qu'un écrivain, c'est un historien, affirme même Gérard Vignoble. L'historien de la vie de nos parents, de cette population ouvrière du textile qui a créé la richesse et l'âme de notre pays de Roubaix-Tourcoing. » Des aujourd'hui sont lancés deux concours. Un concours de refraîmes et un concours de nouvelles pour les adultes et les jeunes des collèges et lycées (se renseigner auprès du pôle culturel). Les autres événements autour



Maxence Van der Meersch, « historien » de la vie ouvrière.

de l'universaire auront lieu de février à mai 2007. Trois conférences sont notamment prévues : la première par l'abbé Veyss, la seconde par Gérard Vignoble lui-même et la dernière par Mme Barbier. Une exposition sera à voir du 30 mars au 13 avril en mairie. Enfin le 4 mai, jour de l'universaire, un film sera projeté salle Gérard Philippe suivi d'une causerie de M. Deperchin. De quoi donner envie de se replonger dans l'œuvre de l'auteur de *Quand les*

Strenes se lussent. ● **Y.M.**

NE 24 et 25 septembre 2006

Annexe 7

Calendrier des animations pour le centenaire de la
naissance de Van der Meersch

CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE MAXENCE VAN DER MEERSCH

CALENDRIER

2006

OCTOBRE

- Ouverture du concours de nouvelles et de reliure. Association « Blanc-Mesnil, mémoire locale » et Ville de WASQUEHAL.

NOVEMBRE

DECEMBRE

2007

JANVIER

- Vendredi 26 janvier à 18H30 : conférence de Monsieur Paul RENARD : « Maxence Van Der Meersch, Anvers et l'Empreinte du Dieu » Association « Blanc-Mesnil, mémoire locale » et Ville de WASQUEHAL.

FEVRIER

- Vendredi 16 février à 19H 15 : conférence de Monsieur l'abbé Michel VEYS : « Maxence Van Der Meersch, Lisieux et la Petite Sainte Thérèse » Association « Blanc-Mesnil, mémoire locale » et Ville de WASQUEHAL.
- Le 2 février : parution du livre de Térése BONTE : « Maxence Van der Meersch et La petite Sainte Thérèse. Les sept dernières années de l'écrivain. »

MARS

- Jeudi 1^{er} mars : clôture du concours de nouvelles et de reliures. Association « Blanc-Mesnil, mémoire locale » et Ville de WASQUEHAL
- Du mardi 13 au lundi 26 mars 2007 : exposition « Maxence Van Der Meersch, de l'idée à l'écrit » (vernissage le vendredi 16 mars à 17H30) Association « Blanc-Mesnil, mémoire locale » et ville de WASQUEHAL.
- Vendredi 16 mars à 18H : conférence de Monsieur Gérard VIGNOBLE : « Maxence Van Der Meersch, Bruges et Maria fille de Flandre » Association « Blanc-Mesnil, mémoire locale » et Ville de WASQUEHAL.
- Samedi 17 mars à 11H : présentation du programme du centenaire par le Département du Nord au collège Maxence Van Der Meersch ROUBAIX.
- Samedi 17 mars et dimanche 18 mars : Salon du Livre de BONDUES ; dédicace du livre de Térése BONTE.
- Lundi 19 mars à 14 H 15 : Maxence Van Der Meersch à l'écran : « Maria fille de Flandre » Association culturelle tourquennoise. TOURCOING.
- Du mercredi 21 mars au jeudi 5 avril : exposition (dessins de Roland CUVELIER, aquarelles de SIMONS, tableaux d'Alain DELSALLE, photos « Maxence, photos intimes. ») Hospice d'HAVRE TOURCOING
- Du mercredi 21 mars au vendredi 6 avril : exposition : « Van Der Meersch au plus près » exposition réalisée par La société des Amis de Van Der Meersch, éditions illustrées des œuvres de Maxence Van Der Meersch. Médiathèque municipale de TOURCOING.
- Vendredi 23 mars à 14H : dictée transgénérationnelle par Jenny CLEVE . Affaires culturelles Hospice d'HAVRE TOURCOING.
- Vendredi 23 mars : lecture de textes d'écrivains contemporains sur le thème de la grève en lien avec « Quand les sirènes se taisent » par le Théâtre de l'aventure. Travail et Culture Centre de Recherche, d'innovation Artistique et Culturelle du Monde du Travail. ROUBAIX.
- Samedi 24 mars 15 H à 17H : visite Guidée et théâtralisée du quartier du Blanc Seau « Le Tourcoing de Maxence Van Der Meersch » Direction des affaires culturelles de TOURCOING
- Du vendredi 23 mars au mardi 27 mars : Salon du Livre de Paris ; présentation du programme du centenaire. (les 23 et 27 mars visite de personnes en insertion avec lectures de Thérèse FLOUQUET, le 26 mars visite de bibliothécaires, le 27 mars : visite des collégiens et à 19 H visite des élus et partenaires du centenaire). Département du NORD.

- Lundi 26 mars à 14 H 15 : Maxence Van Der Meersch à l'écran : « La maison dans la dune » Association culturelle tourquennoise. TOURCOING.
- Mercredi 28 mars à 17 H : Causerie de M. Jean-Pierre DEPERCHIN « Roubaix - Tourcoing des années 30 à travers l'œuvre de Maxence Van Der Meersch » d'après une conférence de M. Jacques Ameys. Médiathèque André MALRAUX. TOURCOING.
- Vendredi 30 mars à partir de 19H : lectures et chansons sur le thème : « Quand les sirènes se taisent » Hospice d'HAVRE TOURCOING en partenariat avec Travail et Culture (TEC-CRIAC) Cabaret de l'union ROUBAIX.
- De mars à mai : atelier d'écriture organisé en collaboration avec TEC- CRIAC au Lycée Maxence VAN DER MEERSCH de ROUBAIX.

AVRIL

- Mardi 3 avril : conférence de Térése BONTE à MOUVAUX
- Mardi 13 avril :
 1. à 18H : Remise des prix du concours de nouvelles et de reliures
 2. à 18H30 conférence de Madame BARBIER : « Wasquehal et le fonds d'archives Sarah et Maxence Van Der Meersch » Association « Blanc-Mesnil, mémoire locale » et Ville de WASQUEHAL.

MAI

- Jeudi 3 mai à 20H : Banquet du centenaire avec animations à l'Auberge de l'harmonie BONDUES. Société des Amis de Maxence Van Der Meersch.
- Vendredi 4 mai à 15 H : vernissage du portrait géant. Collège Maxence Van Der Meersch ROUBAIX.
- Vendredi 4 mai : Baptême d'une cheminée « Maxence Van Der Meersch » et sonnerie de sirènes. ROUBAIX.
- Vendredi 4 mai : cérémonie commémorative de la naissance de Maxence Van Der Meersch. Lycée Gambetta TOURCOING.
- Vendredi 11 mai à 15H : Visite des villas de la famille Van Der Meersch, exposition et conférence. Ville du TOUQUET PARIS-PLAGE.
- Samedi 12 mai de 20H à 21H30 : visite guidée : « Le quartier du Fresnoy selon Van Der Meersch » Office de tourisme de ROUBAIX.
- Mercredi 16 mai en fin de matinée : restitution du travail d'écriture des élèves du Lycée Maxence Van Der Meersch de Roubaix (disponible sur vdm-roubaix.com) .
- Jeudi 31 mai et 1^{er} Juin : présentation de la bibliographie « Maxence Van Der Meersch et la vie ouvrière dans le NORD de 1914 à 1939 » dans le cadre du 25^{ème} anniversaire de la Médiathèque Départementale du Nord.

JUIN

- Dimanche 3 juin à 14H : balade contée entre Godewaersvelde et le Mont des Cats ; « Un dimanche avec Maxence » Musée de la vie frontalière GODEWAERSVELDE.
- Dimanche 24 juin : Festival « Par Monts et par Mots ». Lecture théâtralisée de « La maison dans la dune » (spectacle disponible ensuite). Villa Marguerite YOURCENAR. Le Mont Noir.
- Parution d'un numéro spécial de la revue « Roman 20-50 »

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

- Dimanche 2 septembre à 14H : balade contée entre Godewaersvelde et le Mont des Cats ; « Un dimanche avec Maxence » Musée de la vie frontalière GODEWAERSVELDE.
 - Du samedi 15 septembre 2007 au 6 janvier 2008 : exposition « Mémoires de Maxence Van Der Meersch » Médiathèque de ROUBAIX.
 - A partir du 15 septembre : circulation de l'exposition itinérante : « Mémoires de Maxence Van Der Meersch » conception : Médiathèque de ROUBAIX réservations : Médiathèque Départementale du NORD
 - Samedi 15 et dimanche 16 : Visite du Lycée Gambetta en collaboration avec le centre d'histoire locale. TOURCOING.
-

- Journées du Patrimoine 16 et 17 septembre : Circuit « Sur les pas de Maxence Van Der Meersch » Service « Architecture et Patrimoine » en collaboration avec l'office du tourisme de ROUBAIX.

OCTOBRE

- Soirée lecture de textes de Maxence Van Der Meersch dans le cadre de « Pages en or ». Bibliothèque municipale de LILLE
- Lire en fête : diffusion auprès des bibliothèques relais des spectacles : « La maison dans la dune » et « Quand les sirènes se taisent ».

NOVEMBRE

- Du samedi 10 au dimanche 18 novembre : exposition des aquarelles de SIMONS « Invasion 14 » Centre culturel de BONDUES
- Samedi 10 novembre spectacle audio-visuel « Invasion 14 ». Centre culturel de BONDUES
- Samedi 17 novembre à 20 H : Conférence « L'amitié entre Maxence Van Der Meersch et Simons » par Térése BONTE et Fernand VINCENT.
- Jeudi 29 et vendredi 30 novembre 2007 : colloque international organisé par l'Université d'Artois.

DECEMBRE

Annexe 8

« Google livres », une menace selon l'éditeur
Hervé de la Martinière – Source : Le Figaro
Magazine, n°19 238, 10 juin 2006

« Prédateur majeur, Google se cache derrière la gratuité pour nous piller et piétiner nos libertés. »

PAR HERVÉ DE LA MARTINIÈRE

Trois maisons d'édition de notre groupe en France, les Éditions du Seuil, en Suisse Delémont & Nestlé, aux États-Unis Harvill & Abrams, sont simultanément victimes d'un pillage organisé. Des actions frauduleuses, non pas clandestines, mais revendiquées, que certaines de nos pages éditées par nos filiales ont été numérisées, des extraits de ces livres, dont nos sommes titulaires de droits de propriété intellectuelle, sont diffusés sur un site officiel. Sans notre accord. L'auteur des torts n'est pas un marginal. Il s'agit d'une multinationale qui tient, sur ce site, une position dominante dans le monde et aujourd'hui, car son moteur de recherche permet aux internautes d'accéder, grâce à un système d'indexation de plus de huit milliards d'adresses URL, à la majorité des sites et pages accessibles sur le réseau. Un géant, donc, avec un chiffre d'affaires déclaré de 2,25 milliards de dollars au premier trimestre 2006.

D'autres éditeurs se sont trouvés dans une situation d'attaque à la même face au même prédateur. À la suite notamment de l'attaque lancée de l'*International Association of Authors* mais aussi assignés aujourd'hui par Google Inc. devant un tribunal, ainsi que sa filiale Google France, pour avoir compris l'affaire et n'est pas accidentelle. Les maisons d'édition se situent à la mesure de ses ambitions globales. L'attaque dans les années futures au chiffre d'affaires de 10 milliards de dollars. Au-delà des préjudices matériels, les auteurs sont chargés de ce fait. Malin, c'est le savoir de l'édition qui se joue dans ce contentieux, que ce soit de la poésie et de la musique, les professionnels de la lecture de livres se voient à leur tour, une attaque en règle, et même dans les cas précédents, la rumeur bien utilisée, représenterait auteurs, mais professionnels, engagés à leurs côtés, au titre de la gratuité. L'indulgence de Google Inc. est le résultat d'un arbitrage en faveur de la culture de ce monde.

Les lois protégeant les auteurs, les créateurs, les contrats, les droits consentis. Mais qui est derrière tout ce qui domine, ce qui se laisse berner par les chiffres de la gratuité, c'est le langage, c'est dans ce domaine crucial, on peut dire, le langage. Dans les anciennes Éditions Seuil, on était très pieux. L'usage en est donc interdit, ce qui n'est pas de son côté. Que Google s'engage en supportant la notation de l'œuvre et par ailleurs, ce dans le même temps aux dépens de son site d'un environnement antidémocratique, c'est le contraire de l'usage, ce point de très mauvais augure. Les livres ne sont vendus dans le commerce. Cette vente, comme les auteurs, comme l'ensemble des créateurs, les auteurs d'arts, les auteurs mettant d'abord à un projet de travail, de la notion d'un livre, puis, de fait, de la notion de la presse, dans la plupart des villes

en librairie, dans les grandes surfaces, sur les sites web des libraires, des libraires, d'Amazon, etc. En France, chaque année, entre 400 et 500 millions d'ouvrages, y compris scolaires, sont ainsi vendus. Derrière ces chiffres, beaucoup de métiers, donc, s'affairent et se rejoignent : éditeurs, dessinateurs, directeurs artistiques, correcteurs, imprimeurs, fournisseurs de papier, représentants, informaticiens, transporteurs, libraires.

Google est une société dont le modèle économique repose sur les revenus générés par la publicité. Grâce à celle-ci, la multinationale ne facture pas aux internautes ses prestations. C'est une autre façon de faire du commerce. En un environnement démocratique, chacun adopte librement le chemin qui lui convient pour parvenir au succès, tel qu'il se le représente. Mais la liberté de Google ni sa spectacularité ne l'autorisent pour autant à piétiner les nôtres.

Être éditeur, c'est bien sûr rêver de tomber amoureux d'un texte, d'une photo, d'une idée. Le bonheur secret de ce métier vient de cette possibilité de vivre des coups de cœur. Parallèlement, aucune maison d'édition ne peut s'affranchir de ses responsabilités économiques, sociales. Pillant nos ouvrages, et décidant de les mettre partiellement en ligne sans notre consentement – un cas de contrefaçon caractérisée – Google tente

de s'imposer dans notre stratégie d'entreprise. Ses agissements ont-ils pour objectif de restreindre notre liberté de contracter un accord exclusif avec un partenaire choisi pour la numérisation ? Inacceptable, cette limitation de notre avenir, de notre liberté d'entreprise.

Encore plus grave à nos yeux, la mise en scène de numérisation affichée sur Google Book Search – ou Recherche de livres – pour la version française. On demeurait partors devant le désastre. C'est une idée d'un goût particulièrement douteux, que d'avoir voulu faire apparaître des extraits de livres sous forme de bandeaux de papier de livres, amputant les textes sans aucune cohérence et dénaturant les compositions graphiques et typographiques créées. L'indulgence des principes et les lois pour aboutir à un présentiment de papiers de livres. Un autodéjà inconscient, si ce n'est, nous sommes contraints de réagir. Mais nous ne devons pas nous laisser. Je souhaite que d'autres éditeurs, indépendants, y compris sur le continent américain, nous rejoignent dans notre volonté de dialogue, l'ensemble des techniques prépare un monde nouveau. Pourquoi ne pas le faire, pourquoi ? L'histoire est un contenu, non un succès, et non un effet. Du site au papier et au numérique, c'est l'histoire qui s'exprime.

Annexe 9

« Quand Google défie l'Europe »
par Jean-Noël Jeanneney

Source : Le Monde, 23 janvier 2005

Quand Google défie l'Europe

23 janvier 2005

Le Monde

(c) Le Monde, 2005.

par Jean-Noël Jeanneney

POUR l'instant, la nouvelle n'a guère attiré l'attention que des bibliothécaires et des informaticiens. Et, pourtant, je gage qu'on ne va pas tarder à en mesurer la portée culturelle, donc politique : vaste.

Google est, comme on sait, le premier moteur de recherche propre à guider les internautes dans l'immensité de la Toile. L'un des premiers chronologiquement, puisqu'il remonte à 1998 (sept ans, longue durée dans ce champ). Le premier par son succès : 75 % de la recherche d'information passent aujourd'hui par son truchement. Le premier enfin par son poids capitalistique : entré à la Bourse de New York en juin 2004, il y trouve et y trouvera en abondance des ressources nouvelles.

Or voici que, le 14 décembre, cette société a annoncé à grand bruit qu'elle venait de passer accord avec cinq des bibliothèques les plus célèbres et les plus riches du monde anglo-saxon : la New York Public Library et quatre bibliothèques d'universités, Stanford, l'université du Michigan, Harvard (Etats-Unis) et Oxford (Grande-Bretagne).

Accord pour quoi faire ? Rien de moins que numériser en quelques années 15 millions d'ouvrages afin de les rendre accessibles en ligne. Librement pour tous ceux qui sont tombés dans le domaine public, en extraits alléchants pour les autres qui sont encore sous droits, en attendant que le temps passe. Stanford et l'université du Michigan mettront à disposition de Google l'intégralité de leurs collections (8 millions pour la première, 7 pour la seconde) ; New York donnera accès à des documents fragiles qui ne sont pas sous copyright ; Oxford à une sélection du XIXe siècle ; Harvard se bornant à un test de 40 000 documents choisis parmi ses 15 millions de livres.

Il s'agira au total, chiffre vertigineux, de 4,5 milliards de pages. La première réaction, devant cette perspective gigantesque, pourrait être de pure et simple jubilation. Voici que prendrait forme, à court terme, le rêve messianique qui a été défini à la fin du siècle dernier : tous les savoirs du monde accessibles gratuitement sur la planète entière. Donc une égalité des chances enfin rétablie, grâce à la science, au profit des pays pauvres et des populations défavorisées.

Il faut pourtant y regarder de plus près. Et naissent aussitôt de lourdes préoccupations. Laissons de côté la sourde inquiétude de certains bibliothécaires préoccupés, sans trop oser le dire, à l'idée de voir se vider leurs salles de lecture ; certes, leur métier évoluera peu à peu pour servir la documentation des citoyens et pour éclairer leurs choix de multiples manières, mais l'objet-livre a trop d'avantages pratiques par rapport à l'écran pour ne pas subsister très longtemps. Toute l'expérience de l'Histoire montre que dans le passé aucun des nouveaux modes de communication ne s'est substitué aux précédents – les complétant seulement et souvent les valorisant.

Le vrai défi est ailleurs, et il est immense. Voici que s'affirme le risque d'une domination écrasante de l'Amérique dans la définition de l'idée que les prochaines générations se feront du monde. Quelle que soit en effet la largeur du spectre annoncé par Google, l'exhaustivité est hors d'atteinte, à vue humaine. Toute entreprise de ce genre implique donc des choix drastiques, parmi l'immensité du possible. Les bibliothèques qui vont se lancer dans cette entreprise sont certes généreusement ouvertes à la civilisation et aux œuvres des autres pays. Il n'empêche : les critères du choix seront puissamment marqués (même si nous contribuons nous-mêmes, naturellement sans boudier, à ces richesses) par le regard qui est celui des Anglo-Saxons, avec ses couleurs spécifiques par rapport à la diversité des civilisations.

Je garde en mémoire l'expérience du Bicentenaire de la Révolution, en 1989, quand j'en dirigeais les manifestations. Il eût été délétère et détestable pour l'équilibre de la nation, pour l'image et la connaissance qu'elle avait d'elle-même, de son passé, des événements, lumineux ou sombres, qu'il nous revenait de commémorer, d'aller chercher dans les seules bases de données anglaises ou américaines un récit et une interprétation qui y étaient biaisés de multiples façons : Le Mouron rouge écrasant Quatre-vingt-treize, les vaillants aristocrates britanniques triomphant des jacobins sanguinaires, la guillotine occultant les droits de l'homme et les intuitions fulgurantes de la Convention. Cet exemple est instructif, et il nous met en garde.

N'oublions pas, d'autre part, un autre aspect de la question, qui concerne le travail en marche : dans l'océan d'Internet, où tout circule, dans l'ordre du vrai comme du faux, les processus de validation des produits de la recherche par les autorités scientifiques et par les revues prennent désormais une importance essentielle. La production scientifique anglo-saxonne, déjà dominante dans une quantité de domaines, s'en trouvera forcément survalorisée, avec un avantage écrasant à l'anglais par rapport aux autres langues de culture, notamment européennes.

On dira qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'écrits complets, puisqu'ils ne sont pas, par définition, tombés dans le domaine public, seulement d'extraits protégeant auteurs et éditeurs. Mais justement : cette publicité sera forcément discriminante. Ajoutons que, sous l'apparence de la gratuité, l'internaute rétribuera en fait Google, en tant que consommateur, puisque l'entreprise vit à 99 % de publicité et que la démarche qu'elle annonce ne vise qu'à obtenir un retour sur investissement grâce à celle-ci. Les publicités en marge des pages et les liens privilégiés guideront vers des achats qui accentueront le déséquilibre.

Lorsque s'est posée, depuis la seconde guerre mondiale, du côté du cinéma puis de l'audiovisuel, la question de la riposte française à la domination américaine, vouée, si l'on n'avait pas réagi, à opprimer chez nous toute production originale, une première réaction a été de protectionnisme, selon un système de quotas, dans les salles puis à la télévision. Cela n'était pas illégitime et a été partiellement efficace. Mais, dans le cas qui nous occupe, cette stratégie se révèle, compte tenu de la nature de la Toile, impossible. Reste donc la seconde, qui a fait ses preuves sur nos divers écrans : celle de la contre-attaque, avec un soutien positif à la différence.

Dans cette affaire, la France et sa Bibliothèque nationale ont une responsabilité particulière envers le monde francophone. Mais aucune nation européenne n'est, on le sait, assez forte pour pouvoir assurer seule le sursaut nécessaire. Je serai, bien sûr, le dernier à négliger les efforts accomplis : la bibliothèque virtuelle développée par la Bibliothèque nationale de France (BNF) sous le nom de Gallica – qui propose déjà 80 000 ouvrages en ligne et 70 000 images, et qui va offrir bientôt la reproduction de grands journaux français depuis le XIXe siècle – est installée avec la gratitude de nombreux chercheurs et citoyens, et elle sert notre influence autour du monde ; mais elle ne vit que de subventions de l'Etat, forcément limitées, et de nos ressources propres, difficilement et vaillamment mobilisées. Notre dépense annuelle ne s'élève qu'à un millième de celle annoncée par Google. Le combat est par trop inégal.

Une autre politique s'impose. Et elle ne peut se déployer qu'à l'échelle de l'Europe. Une Europe décidée à n'être pas seulement un marché, mais un centre de culture rayonnante et d'influence politique sans pareille autour de la planète.

L'heure est donc à un appel solennel. Il revient aux responsables de l'Union, dans ses trois instances majeures, de réagir sans délai – car, très vite, la place étant prise, les habitudes installées, il sera trop tard pour bouger.

Un plan pluriannuel pourrait être défini et adopté dès cette année à Bruxelles. Un budget généreux devrait être assuré. C'est en avançant sur fonds publics que l'on garantira aux citoyens et aux chercheurs – pourvoyant aux dépenses nécessaires comme contribuables et non comme consommateurs – une protection contre les effets pervers d'une recherche de profit dissimulée derrière l'apparence d'un désintéressement.

C'est en rassemblant des initiatives d'Etat qu'on évitera que tous nos fonds d'archives photographiques soient rachetés par des entreprises américaines (Corbis, filiale de Microsoft, a déjà beaucoup avancé dans ce domaine). C'est en mobilisant les laboratoires spécialisés que l'on assurera le développement d'un moteur de recherche ainsi que d'outils logiciels qui soient les nôtres.

Partout on évoque, ces temps-ci, l'urgence d'une politique de recherche et d'une politique industrielle de long terme qui assurent, face aux diverses concurrences planétaires dont le dynamisme s'affirme si fort, un avenir à l'originalité de l'Europe : eh bien ! C'est exactement de cela qu'il s'agit, c'est ce défi qu'il nous revient d'affronter. Nous le pouvons, donc nous le devons.

Jean-noël Jeanneney, ancien secrétaire d'Etat à la communication, est président de la Bibliothèque nationale de France et de l'association Europartenaires.

Annexe 10

Les bibliothèques après la loi DADVSI

Source : ABF, n°30 , Janvier 2006

Les bibliothèques après la loi DADVSI

En résumé, le scénario d'une série à rebondissements qui a tenu en haleine – mais point jusqu'à en perdre le souffle – l'ensemble de l'Interassociation.

Le 3 août est parue au Journal officiel de la République française la loi n° 2006-961 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information¹. Ainsi était clos un épisode qui aura défrayé la chronique nationale et internationale durant plus de six mois et connu une gestation de plus de quatre ans. Personne n'aurait pu croire qu'un sujet apparemment aussi technique allait à ce point enflammer les esprits ; ni que les bibliothécaires, archivistes et documentalistes allaient y jouer un rôle, certes marginal, mais à leurs yeux décisif pour l'avenir de leurs missions.

> La directive européenne

Une directive sur « l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information » a été adoptée par la Commission et le Parlement européens le 22 mai 2001. Elle a essentiellement

pour objectif de favoriser « la croissance et une compétitivité accrue de l'industrie européenne » dans le domaine culturel grâce à « un niveau élevé de protection de la propriété intellectuelle ».

Le cœur de la directive, c'est la protection juridique des mesures de protections techniques, le plus souvent désignées sous le sigle DRM (Digital Right Management). Tout fichier électronique peut *a priori* être facilement copié. On a donc vu se développer des logiciels qui brident l'utilisation selon diverses modalités : impossibilité de copier, sauf sur certains matériels, chronodégradabilité, etc. La directive européenne vise à interdire le contournement de ces mesures de protection technique. Mais elle admet également, quoiqu'à titre facultatif, un certain nombre d'exceptions au droit exclusif de reproduction et de communication (voir encadré), notamment en faveur « des bibliothèques accessibles au public, des établissements d'enseignement ou des musées ou par des archives, qui ne recherchent aucun avantage commercial ou économique direct ou indirect. »

> Les aventures du projet de loi français

Comme tous les États membres de l'Union européenne, la France avait obligation de transcrire dans son droit national la directive. Elle aura été l'avant-dernière à le faire, après avoir été plusieurs fois rappelée à l'ordre.

Le 12 novembre 2003, le Conseil des ministres du gouvernement Raffarin a adopté, sur proposition du ministre de la Culture et de la Communication Jean-Jacques Aillagon, le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, qu'on allait désigner sous le sigle DADVSI. Il s'agissait d'une transposition particulièrement restrictive de la directive. La repression du contournement des mesures de protection technique était sévère (jusqu'à 300 000 € d'amende et trois ans de prison). Mais le projet prévoyait également, il faut s'en réjouir, l'institution d'un dépôt légal d'Internet par prélèvement.

Deux rapporteurs ont été désignés dans chacune des assemblées : Christian

¹ Journal officiel n° 158 du 1^{er} août 2006, p. 11032 et sur Internet <http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoi/ArticleL.do?cidTexte=LEGITEX00000520060000001&dateTexte=20060801>.

L'INTERASSOCIATION ARCHIVES-BIBLIOTHÈQUES-DOCUMENTATION

AAF : Association des archivistes français.

ABF : Association des bibliothécaires de France.

ACB : Association des conservateurs de bibliothèques.

ACIM : Association de coopération des professionnels de l'information musicale.

ADBDP : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt.

ADBGV : Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France.

ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation.

ADBU : Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation.

ADDNB : Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque.

AIBM-France : Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux, groupe français.

APRONET : Association des professionnels Internet des collectivités publiques locales.

FILL : Fédération interrégionale pour le livre et la lecture.

IB : Images en bibliothèques.

Site : <http://droitauteur.levillage.org>

Courriel : contact@droitauteur.levillage.org

LES EXCEPTIONS AU DROIT D'AUTEUR ET AUX DROITS VOISINS

Le Code de la propriété intellectuelle (CPI) reconnaît aux auteurs d'œuvres de l'esprit et aux titulaires de droits voisins (artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, entreprises de communication audiovisuelle) un droit exclusif d'autorisation de reproduction et de communication au public sous toutes ses formes et sur tout support. Avant le vote de la loi DADVSI, il prévoyait quelques exceptions à ce droit exclusif comme les représentations privées et gratuites dans le cercle de la famille, les copies réservées à l'usage privé du copiste ou les courtes citations. Une exception dispense de la demande d'autorisation mais peut être compensée financièrement. Les nouvelles exceptions dans le CPI par la loi DADVSI et concernant directement les bibliothèques introduites sont les suivantes :

L'exception de reproduction à des fins de conservation et de communication sur place. Est dispensée d'autorisation « la reproduction d'une œuvre » ou « d'une interprétation, d'un phonogramme, d'un vidéogramme ou d'un programme », « effectuée à des fins de conservation ou destinée à préserver les conditions de sa consultation sur place, par des bibliothèques accessibles au public, par des musées, ou par des services d'archives, sous réserve que ceux-ci ne recherchent aucun avantage économique ou commercial. »

On peut penser que ces dispositions permettent notamment la reproduction :

- de documents électroniques qui seraient conservés sur des supports ou dans des formats obsolètes, afin de garantir la conservation du contenu et l'accès à celui-ci ;
- de documents fragiles ou précieux afin que l'accès à leur contenu ne porte pas atteinte à l'intégrité du document original ;
- de documents qui ne font plus l'objet d'une exploitation commerciale ;
- de documents audiovisuels.

Elles devraient également permettre la communication sur place au moyen d'ordinateurs des documents ainsi reproduits. Mais la formulation « destinée à préserver les conditions de sa consultation sur place », introduite par un amendement sénatorial visant à éviter des reproductions substitutives à l'achat, introduit une restriction dont la portée sera à apprécier.

L'exception de reproduction destinées aux personnes handicapées. Sont libres « la reproduction et la représentation [...] en vue d'une consultation strictement personnelle de l'œuvre par des personnes atteintes de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant, et dont le niveau d'incapacité est égal ou supérieur à un taux fixé par décret en Conseil d'État. [...] par les personnes morales et les établissements ouverts au public tels que bibliothèques, archives, centres de documentation et espaces culturels multimédia dont la liste est arrêtée par l'autorité administrative. »

Ces dispositions pourraient permettre aux bibliothèques, sous réserve qu'elles figurent sur une liste établie par le ministre de la Culture, de proposer des modes de consultation ou d'écoute adaptés à certains handicaps, à partir de fichiers déposés « auprès d'un organisme désigné par décret qui les met à leur disposition dans un standard ouvert ».

Vanneste à l'Assemblée nationale et Michel Thiollière au Sénat. Mais l'examen du projet de loi n'a cessé, de mois en mois, d'être repoussé. Si bien que, pressé par la commission européenne, le gouvernement Villepin a fini par la faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en procédure d'urgence les 20, 21 et 22 décembre 2006, prévoyant que l'affaire serait réglée avant la trêve des confiseurs.

Il en a été tout autrement.

À la surprise générale fut adopté un amendement instituant une licence globale qui légalisait le téléchargement de musique par le procédé de pair à pair (peer-to-peer ou P2P) moyennant la

perception d'une taxe forfaitaire destinée à rémunérer les ayants-droit.

C'était un véritable coup de tonnerre. Les trois jours prévus ne suffirent évidemment pas à épuiser les débats, d'autant que le gouvernement, gravement désavoué, ne souhaitait pas en rester là. L'Assemblée nationale finit par adopter le 23 mars un texte sans licence globale, mais avec des exceptions nouvelles, notamment en faveur des bibliothèques. La répression du téléchargement illicite était adoucie puisqu'elle ne devait le plus souvent se traduire que par une contravention. Et le Sénat apporta lui-même des modifications substantielles.

L'opposition et l'UDF ayant saisi le Conseil constitutionnel, ce dernier censura la simple contravention prévue en cas de téléchargement illégal par le procédé de pair-à-pair, qui finalement pourra bien valoir à ses auteurs jusqu'à 300 000 € d'amende et trois ans de prison.

> L'Interassociation à l'action

Entre 2002 et 2004, s'était progressivement constituée une Interassociation archives-bibliothèques-documentation regroupant 13 associations professionnelles (voir encadré p. 61). Celle-ci mobilisa les professionnels grâce

Les bibliothèques après la loi DADVSI

En résumé, le scénario d'une série a rebondissements qui a tenu en haleine – mais point jusqu'à en perdre le souffle – l'ensemble de l'interassociation.

Le 3 août est parue au Journal officiel de la République française la loi n°2006-961 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information¹. Ainsi était clos un épisode qui aura défrayé la chronique nationale et internationale durant plus de six mois et connu une gestation de plus de quatre ans. Personne n'aurait pu croire qu'un sujet apparemment aussi technique allait à ce point enflammer les esprits : ni que les bibliothécaires, archivistes et documentalistes allaient y jouer un rôle, certes marginal, mais à leurs yeux décisif pour l'avenir de leurs missions.

> La directive européenne

Une directive sur « l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information » a été adoptée par la Commission et le Parlement européens le 22 mai 2001. Elle a essentiellement

pour objectif de favoriser « la croissance et une compétitivité accrue de l'industrie européenne » dans le domaine culturel grâce à « un niveau élevé de protection de la propriété intellectuelle ».

Le cœur de la directive, c'est la protection juridique des mesures de protections techniques, le plus souvent désignées sous le sigle DRM (Digital Right Management). Tout fichier électronique peut *a priori* être facilement copié. On a donc vu se développer des logiciels qui brident l'utilisation selon diverses modalités : impossibilité de copier, sauf sur certains matériels, chronodegradabilité, etc. La directive européenne vise à interdire le contournement de ces mesures de protection technique. Mais elle admet également, quoiqu'à titre facultatif, un certain nombre d'exceptions au droit exclusif de reproduction et de communication (voir encadré), notamment en faveur « des bibliothèques accessibles au public, des établissements d'enseignement ou des musées ou par des archives, qui ne recherchent aucun avantage commercial ou économique direct ou indirect. »

> Les aventures du projet de loi français

Comme tous les États membres de l'Union européenne, la France avait obligation de transcrire dans son droit national la directive. Elle aura été l'avant-dernière à le faire, après avoir été plusieurs fois rappelée à l'ordre.

Le 12 novembre 2003, le Conseil des ministres du gouvernement Raffarin a adopté, sur proposition du ministre de la Culture et de la Communication Jean-Jacques Aillagon, le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, qu'on allait désigner sous le sigle DADVSI. Il s'agissait d'une transposition particulièrement restrictive de la directive. La répression du contournement des mesures de protection technique était sévère (jusqu'à 300 000 € d'amende et trois ans de prison). Mais le projet prévoyait également, il faut s'en réjouir, l'institution d'un dépôt légal d'Internet par prélèvement.

Deux rapporteurs ont été désignés dans chacune des assemblées : Christian

¹ Journal officiel n°183 du 3 août 2006, paru dans le supplément n°15 au Journal officiel, DADVSI. URL : <http://www.legifrance.gouv.fr>

L'INTERASSOCIATION ARCHIVES-BIBLIOTHÈQUES-DOCUMENTATION

- **AAF : Association des archivistes français.**
- **ABF : Association des bibliothécaires de France.**
- **ACB : Association des conservateurs de bibliothèques.**
- **ACIM : Association de coopération des professionnels de l'information musicale.**
- **ADBDP : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt.**
- **ADBGV : Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France.**
- **ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation.**
- **ADBU : Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation.**
- **ADDNB : Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque.**
- **AIBM-France : Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux, groupe français.**
- **APRONET : Association des professionnels Internet des collectivités publiques locales.**
- **FILL : Fédération interrégionale pour le livre et la lecture.**
- **IB : Images en bibliothèques.**
- **Site : <http://droitauteur.levillage.org>**
- **Courriel : contact@droitauteur.levillage.org**

Annexe 11

Les médiathèques françaises résistent bien à la
concurrence d'Internet

Source : Le Monde, 24 juin 2006

Le 52^e congrès de l'Association des bibliothécaires français se tient du 9 au 12 juin

Les médiathèques françaises résistent bien à la concurrence d'Internet

Les « séjournements » sont-ils l'avenir des bibliothèques ? Le débat est ouvert sur le site Internet de la Bibliothèque publique d'information de Beaulbourg. En effet, selon les conclusions d'une enquête réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) pour le ministère de la Culture, la fréquentation des bibliothèques en France est en hausse, ce qui constitue une heureuse surprise. Elle a doublé depuis 1989, passant de 10,5 millions de personnes à 21 millions en 2005. Mieux, cet élan ne s'est pas brisé dans les années 2000, alors que les bibliothèques se trouvaient en concurrence directe avec Internet, pour une partie des missions qu'elles accomplissent.

De 1997 à 2005, le nombre d'usagers possédant une carte a même grimpé de 2 points, pour atteindre 21 % de la population, selon une enquête quantitative menée auprès de 2 000 personnes âgées de 15 ans et plus, réparties sur 346 communes. Ces résultats viennent contredire les chiffres officiels de la direction du livre et de la lecture qui indiquent, depuis 1998, une baisse des inscriptions. En parallèle, une étude qualitative a été réalisée sur trois sites pris comme référence : Grenoble, Villeparisis et Rospenden. De fait, la catégorie des usagers qui empruntent des livres apparaît comme plus diplômée et plus âgée que la moyenne de la population française qui pratique les bibliothèques.

C'est la forte tendance qui se dessine est la venue en puissance de la fréquentation libre, c'est-à-dire aussi une évolution des modes de comportement. L'accès sans ins-

cription est en quelque sorte ressenti comme plus démocratique. Pour Gilles Eboli, président de l'Association des bibliothécaires français (ABF), « cela démontre que le modèle de la médiathèque, développé depuis vingt ans, a réussi. Les inscriptions et les prêts ne constituent plus la seule référence ». A l'élargissement des nouveaux usages des bibliothèques (emprunt de CD ou de DVD, lecture sur place, utilisation d'Internet, visite d'exposition, etc.) correspond l'émergence d'un public plus large et diversifié. La durée des séjours sur place – ceux de plus d'une heure – a aussi eu tendance à s'allonger. Pour 37 % des sondés, les bibliothèques sont considérées comme des espaces culturels accueillants.

Pour les bibliothécaires français, semble ainsi s'éloigner le cauchemar des *desert libraries* (en anglais, « bibliothèques désertes »), ce débat qui a très fortement agité le monde anglo-saxon sur la fin programmée des bibliothèques en raison de la montée en puissance de la Toile. Bruno Maresca, auteur de l'étude, promet néanmoins un avenir trop radieux lorsqu'il prédit que « la fréquentation régulière pourrait concerner 50 % des Français, d'ici à l'an 2010, si l'effort de modernisation des bibliothèques municipales se poursuit au même rythme ».

« La baisse des inscrits [selon les chiffres officiels] dans les bibliothèques françaises n'a pas pour conséquence une baisse de la pratique », explique Jean-Noël Soumy, conseiller du livre à la direction régionale des affaires culturelles de Toulouse. Elle est la bonne nouvelle, même si il faut même être conscient et opérer un certain nombre de adaptations

qui ont pris le visage de l'audiovisuel et de l'Internet, qui voient leur fréquentation progresser, et les autres. Ainsi la nouvelle médiathèque de Toulouse a enregistré une forte hausse de ses prêts.

Loin d'être un frein à la fréquentation des bibliothèques, l'enquête du Crédoc révèle que les personnes qui ont une pratique régulière d'Internet consultent aussi sur place. « La loi des cumuls obéit aux lois des industries culturelles s'applique », note M. Maresca. Entre 1997 et 2005, la composition sociologique du public est restée stable, avec 53 % de cadres, 40 % d'employés, 28 % d'ouvriers. Il n'y a pas eu d'aggravation des inégalités, mais pas de rattrapage non plus. Le niveau d'étude reste le critère déterminant. Les usagers sont majoritairement des femmes (64 %). En revanche, en termes d'âge, on observe une baisse de fréquentation aux deux bouts de la chaîne, chez les plus de 65 ans et les moins de 25 ans.

L'enquête pointe aussi deux tendances qui alimenteront les débats du 52^e congrès de l'ABF – dont c'est aussi le centenaire –, qui se tiendra du 9 au 12 juin, à la Porte de Versailles, à Paris. D'une part, l'hémorragie des grands lecteurs (ceux qui lisent plus de 25 livres par an) paraît enrayée. En baisse continue depuis 1973, elle tenante d'un point en 2005, à 15 % contre 14 % en 1997. D'autre part, les bibliothèques municipales conservent une image très solide dans l'opinion. À 93 %, elles sont reconnues comme utiles pour l'éducation et la diffusion de la culture.

LEO BLOCH MÉLÉ